

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2013

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 juin 2013.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Convention de partenariat entre l'État et la Commune de La Garenne-Colombes en matière de vidéoprotection.

Économie, Commerces et Développement durable

1.2 - Convention « charte qualité confiance » entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2013.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - SEM locale de La Garenne-Colombes : garantie d'emprunt relative à des travaux de rénovation du patrimoine immobilier.

III - Pôle Services à la population

Actions Sociales et Familiales

3.1 - Dénomination du multi-accueil Joffre, situé au 45, avenue Joffre.

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire relatif à l'extension du club house existant et un permis de démolir portant sur la toiture de ce même bâtiment sis 3/5ter, rue Lucien-Jeannin.

4.2 - Versement d'une subvention de surcharge foncière et d'une subvention d'équilibre à l'Office Public Hauts-de-Seine Habitat (OPH 92) dans le cadre de l'acquisition/réhabilitation de l'immeuble sis 34, rue Voltaire et cadastré section J numéro 46.

4.3 - Versement d'une subvention d'équilibre à l'Office Public Hauts-de-Seine Habitat (OPH 92) dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux dans l'immeuble à édifier angle rue Auguste-Buisson/rue du Château, section P, numéros 13 et 205.

Aménagement urbain

4.4 - ZAC des Champs-Philippe - prise de possession amiable de la propriété sise 73-73 bis, rue Bonnin à La Garenne-Colombes - protocole d'accord avec M. et M^{me} Graindorge – traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation.

4.5 - ZAC des Champs-Philippe - pavillons avenue Barrilliet - cession de terrains et de droits à construire au bénéfice de la société Sefri-Cime Promotion.

4.6 - ZAC des Champs-Philippe - ilot opérationnel B 14 (Barrilliet) - changement de destination - modification du cahier des charges de cession de terrains.

V - Divers

5.1 - Décisions.

5.2 - Remerciements.

5.3 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 05, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, nous allons débiter cette séance du Conseil Municipal ; bienvenue.

Je vous donne lecture des délégations de vote : M. de Boutray donne délégation à M^{me} Raimbault, M^{me} Lioret arrivera en retard et, en

attendant, M. Pouilly est titulaire de son pouvoir, M. Pinta, de la même manière, en attendant son arrivée, donne son pouvoir à M^{me} de Bellabre, M^{me} Vingerling est excusée et donne délégation à M^{me} Thimel, M. Citerne à M. Butet, M^{me} Kalfon à M^{me} Vaussoué, M. Barraquand à M. Zaccaropoulos, M^{lle} Haberah à M. Ballin, M^{lle} Bachelet va arriver et, en attendant, c'est M. Gizardin qui a son pouvoir.

Voilà pour les délégations de vote.

Nous devons désigner un secrétaire de séance.

Qui est candidat ?

M. Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat ?

M. Dubois est élu par acclamations unanimes de la salle ! Bravo, Monsieur Dubois.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 juin 2013.

M. le Maire

Le premier point à l'ordre du jour est le PV du 28 juin ; l'avez-vous reçu, lu, étudié, travaillé, critiqué, analysé ? Tout cela, Monsieur Macé ?

Bonsoir, Monsieur Macé.

M. Macé

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

J'ai deux points en ce qui concerne le compte administratif 2012.

Le premier concerne le sondage effectué par l'IFOP, qui a été payé sur le compte administratif 2012, comme nous l'avait dit M. Ballin, pour une date même précise, le 28 décembre 2012, pour un montant de 17 938,80 euros TTC, alors que les questions posées aux Garennoises et aux Garennois ont eu lieu au mois de janvier.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles on a payé avant service fait le sondage de l'IFOP ?

M. le Maire

Sous toutes réserves, il me semble que l'on paye à la commande une telle opération. Les devis sont faits, on paye à la commande et le service est rendu ; je ne vois pas où est la difficulté. C'est entre fin décembre et courant janvier ; c'est cela ? Il y a un mois environ.

M. Macé

A priori, les questions ont été posées vers le 15 janvier à un certain nombre de Garennoises et de Garennois, alors que la facture a été payée le 28 décembre, c'est-à-dire avant le service fait.

M. le Maire

Je pense que c'est à la commande.

M. Macé

Jusqu'à maintenant, Monsieur le Maire, le principe est qu'une fois que le service est fait, on paye, et non pas avant. C'est pour cela que je suis étonné que cette dépense ait été prise en charge sur le compte administratif 2012, et non pas sur l'exercice 2013, étant donné que le service réalisé par l'IFOP a été réalisé en janvier, et non pas à la date de paiement qui nous est indiquée : 28 décembre 2012. C'est mon étonnement et ce n'est pas l'habitude que nous avons, jusqu'à maintenant, dans les collectivités territoriales, de payer avant, à moins que dans le contrat que vous avez signé, c'était stipulé, mais ce qui serait surprenant.

M. le Maire

Je suis étonné par votre étonnement, parce qu'il me semblait que l'on pouvait payer à la commande, mais je vérifierai, vous avez raison, c'est un point intéressant de machine budgétaire administrative.

Votre question suivante ?

M. Macé

J'ai une autre question, qui a trait, *a priori*, avec la décision 211 de ce soir pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de prestation de service d'assurances. Quand j'avais posé la question, toujours dans le cadre du compte administratif 2012, pour avoir une explication de l'augmentation de l'imputation 617, il avait été indiqué que cela concernait justement l'AMO pour le marché d'assurances et je vois que ce n'est passé qu'aujourd'hui.

Pourriez-vous nous donner les raisons pour lesquelles, pareil, cette dépense a été justifiée sur 2012 et n'est payée qu'en 2013 ?

M. le Maire

J'ai un document sous les yeux qui est la décision 2013/211, qui doit être celle à laquelle vous faites référence, sous toutes réserves :

« Article premier : décide d'attribuer le marché relatif à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de prestation de service d'assurances à la société Protectas, 14, place Georges Pompidou — Noisy-le-Grand, pour un montant de

4 650 euros hors taxes, pour une durée allant de sa notification jusqu'à la signature et la notification du contrat d'assurance.

La dépense est imputée au budget 2013 [...]

Transmission au préfet [...]

Fait à La Garenne-Colombes le 22 juillet 2013. »

J'ai une date du 22 juillet 2013 ; cela correspond ?

M. Macé

Je pense, Monsieur le Maire, que nous parlons de la même chose, c'est la décision 2013/211.

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Quand j'avais posé la question, et c'est pourquoi cela m'étonne, la réponse apportée à ma question dans le cadre du compte administratif 2012...

M. le Maire

La réponse, quelle était-elle ?

M. Macé

Quand j'avais demandé : « À quoi correspondent les 10 000 euros et pour quelle étude cette somme a-t-elle été inscrite ? », on m'a dit : « AMO pour le marché d'assurances », que je ne vois passer qu'aujourd'hui, tandis que ma question était pour une justification d'un paiement, *a priori*, 2012. C'est pour cela que je suis aussi étonné par rapport à la réponse qui m'est apportée par rapport au compte administratif 2012.

M. le Maire

On va vérifier...

Honnêtement, je suis un peu perplexe sur votre question, ainsi que sur le document que j'ai sous les yeux ; je ne suis pas certain qu'on parle de la même chose, parce que vous parlez de 10 000 euros environ – je n'ai plus le chiffre en tête –, moi, sous les yeux, j'ai plutôt 5 561,40 euros hors taxes, donc ce n'est pas 10 000, et j'ai : « *inscription au budget communal 2013* » et vous me parlez du CA de 2012. Si cela se trouve, ce n'est pas la même chose.

M. Macé

Je ne sais pas...

M. le Maire

On va chercher et on vous dira.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Je vous en prie, Monsieur Macé.

À part ces questions, y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway, bonsoir ; je vous en prie, vous avez la parole.

M. Conway

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On avait terminé le Conseil Municipal de fin juin sur deux questions, une première qui concernait effectivement le compte administratif, où j'avais posé plusieurs questions et on m'avait dit que l'on m'apporterait les réponses, de telle manière à ce que l'on puisse clôturer ce débat qui a tourné un peu court en juin. Malheureusement, M. Rémi Noual a quitté ses fonctions début septembre ; je voulais en profiter pour saluer la qualité du travail et la qualité des relations qu'il entretenait pour fournir les éléments. Il a donné par mail des informations succinctes que je n'ai découvertes que tardivement, parce qu'il y a eu un problème de transmission interne, donc, malheureusement, je n'ai pas toutes les réponses et les précisions, mais je travaillerai cela tranquillement pendant les mois qui viennent.

Deuxième chose, il y avait la décision de la participation de la commune à l'OGEC, pour lequel, là encore, je n'ai eu, malgré plusieurs relances, que la réponse le 17 septembre, c'est-à-dire la semaine dernière, et avec un tableau, là encore, très succinct, puisqu'il ne prend que le coût d'un élève par rubrique assez générale, sans que j'aie eu le temps ni les moyens de faire le lien avec le compte administratif auquel il fait référence.

Là encore, je m'étais promis de donner ma position par rapport à l'ordre du jour de juin, donc je le reporte au prochain Conseil.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway ; vous nous informerez donc de votre avis sur cette question au prochain Conseil, avec plaisir.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Juste un dernier point, dans l'une des questions orales que je vous avais posées, en ce qui concerne l'étude pour la Communauté d'agglomération Seine-Défense, j'avais demandé si une étude avait été lancée, vous m'aviez répondu que oui et vous nous aviez indiqué que cette étude, réalisée par le Cabinet Stratorial Finances, serait remise aux services de la Ville.

Est-ce qu'il serait possible d'en avoir une copie, si ce n'est pas confidentiel défense ?

M. le Maire

Nom, il n'y a aucune confidentialité ; simplement, il y a deux éléments qui font qu'à mon avis, il ne faut pas se presser.

La première condition est que l'étude n'était pas totalement satisfaisante, en tout cas ne répondait pas à des questions qui me paraissent fondamentales, en gros : quelles étaient les conséquences précises pour la Ville de La Garenne-Colombes en termes budgétaires ? Je pense que l'étude n'est pas totalement satisfaisante, il y a des questions complémentaires à obtenir.

La deuxième raison, vous la connaissez bien, est que le gouvernement a soumis un projet de loi dit « de métropole » pour la région parisienne et ce projet de loi, dans ses versions alternatives entre celle du Sénat et de l'Assemblée, dans une de ses versions, celle de l'Assemblée nationale, prévoit tout simplement la disparition des EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire de ce type d'association de communes, auquel cas, si c'est pour dissoudre l'union que nous aurions à signer avec nos Villes voisines d'ici un an, ce n'est pas la peine de se casser la tête, comme dit ma voisine de gauche, c'est-à-dire de prendre des dispositions qui, de toute façon, n'auraient plus lieu d'être.

(Entrée en séance de M^{me} Bachelet.)

Je pense qu'il faut que nous attendions ce qui va sortir de la fabrique législative à l'Assemblée nationale et au Sénat, savoir si, oui ou non, les communes vont disparaître, puisque c'est quand même une des hypothèses de cette loi, c'est la disparition pure et simple des communes en tant que contrôle de l'aménagement urbain des plans d'urbanisme et une diminution considérable des pouvoirs de celles-ci, d'une part, c'est peut-être aussi la disparition des EPCI. Bref, nous sommes dans le flou et je pense qu'il faut que nous attendions fin octobre probablement pour la lecture au Sénat, je pense, courant décembre pour la décision de l'Assemblée, éventuellement une commission mixte paritaire et, compte tenu du fait qu'un certain nombre de parlementaires considèrent, à mon avis à juste titre, mais ce n'est qu'un jugement de valeur, que cette loi est totalement inconstitutionnelle, il faudra probablement attendre la décision du Conseil constitutionnel au début de l'année pour être fixé sur la possibilité de convoler en justes noces avec nos voisins et le type de contrat de mariage à signer.

Si, d'ici là, vous les souhaitez toutefois, c'est bien volontiers là que je vous ferai passer les documents qu'on nous a passés, mais vous verrez que c'est un petit peu décevant.

Pour cette fois-ci, nous allons clôturer sur le procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 — Convention de partenariat entre l'État et la Commune de La Garenne-Colombes en matière de vidéoprotection.

M. le Maire

Le point n° 1 est – tenez-vous bien, suspens – la convention de partenariat entre l'État et la commune de La Garenne-Colombes en matière de vidéoprotection ; c'est la suite du feuilleton vidéoprotection sous ses aspects réglementaires et je passe la parole à M. Gizardin.

M. Gizardin

Bonsoir, Monsieur le Maire ; bonsoir, mes chers collègues.

Suite à la décision du Conseil Municipal du 10 janvier, qui a voté l'installation d'un système de vidéoprotection, ce soir, je vous demanderai d'approuver une convention qui régit les modalités d'exploitation de ce dispositif par la police nationale.

Ce dispositif, de façon générale, ce sont 45 caméras, enregistrements automatiques, déport police nationale et les modalités d'exploitation sont réglées. La convention est pour une durée de cinq ans.

Je n'ai pas d'autre remarque particulière.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des questions à M. Gizardin ? C'est la formalisation d'un des éléments du débat, un parmi d'autres.

Je vous en prie ; bonsoir, Monsieur Ranji.

M. Ranji

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme vous le savez, la sécurité est, pour nous, une question primordiale. Par rapport à ce sujet, on avait voté en janvier dernier un projet de vidéoprotection/vidéosurveillance sur la ville pour 45 caméras. Il était prévu un déploiement de 22 ou 23 caméras pour 2013, de tête, et l'autre moitié en 2014. On n'a toujours pas les dates et je n'ai pas l'impression que les travaux aient commencé sur la ville. J'ai d'autant plus été surpris en lisant cette convention, parce que dans le projet qu'on avait voté initialement, il n'était pas prévu de centre de visionnage au niveau des locaux de la police municipale. Qu'en est-il ? Qu'est-ce qui a fait que vous avez changé d'avis, parce qu'à l'époque, il me semble que l'argument que vous aviez utilisé pour ne pas faire de centre de visionnage au niveau de la police municipale était une histoire de coût, parce que cela aurait coûté trop cher ? Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Je vous rassure ; en fait, nous n'avons pas changé d'avis, tout est un problème de définition.

D'abord, si je peux apporter un élément d'information, les travaux ont bien commencé, on tire des fourreaux, donc les travaux sont en cours. Soyez rassuré, cela va se faire.

Le deuxième point concerne la part Ville, puisque c'est votre question sur les écrans, et la question que nous nous posions était le coût d'une salle de surveillance multi-écrans, telle qu'elle se fait dans plusieurs villes ; c'est vrai que c'est un coût de fonctionnement important.

Ce que nous pensons, c'est que nous allons devoir la faire, mais ce que nous vous avons exprimé la dernière fois, c'est que pour des raisons d'organisation et de phasage des choses, nous ne la ferions pas dans une première phase qui correspond aux travaux en cours.

Tout ce que nous allons faire, c'est *a minima* mettre un écran à la police municipale ; il y aura un écran sur lequel, évidemment, on pourra passer de l'un à l'autre, mais on ne fait pas la fameuse salle que vous venez d'évoquer. Je pense qu'il faudra la faire dans la foulée ; la question est de savoir si nous faisons une salle garennoise, donc payée 100 % par les Garennois, ou si nous profitons finalement du fait que Bois-Colombes, Courbevoie en ont déjà une pour, éventuellement, mutualiser avec eux ces moyens ; ce qui serait pas mal, c'est de se brancher chez nos collègues, et là, pour le coup, nous diviserions par deux les coûts assez importants de ce type d'équipement. Je pense qu'on y arrivera, mais en mutualisant avec une commune, ce serait bien, j'espère que ce sera possible, nous faisons tout pour, en tout cas, le matériel s'y prête, nous a-t-on dit et, en attendant, ce n'est qu'un simple écran, entendons-nous, à la police municipale.

M. Ranji

Vous me parlez d'un simple écran. J'entends votre réponse. Cependant, je reste persuadé – il suffit de lire pour cela les derniers Journaux officiels –, mais il était clairement dit qu'il n'y aurait pas d'écran de visionnage, qu'il n'y en aurait qu'un seul au local de la police nationale et qu'il n'y aurait pas une personne dédiée à cela. En cela, je vois que vous avez changé d'avis.

J'ai le souvenir aussi d'un CLSPD dans lequel on avait évoqué l'hypothèse de mutualiser un centre de surveillance avec Bois-Colombes et Courbevoie, mais on m'avait répondu à l'époque que pour une histoire de différence de technologie, ce n'était pas forcément possible avec ces villes, donc je suis assez surpris de votre réponse.

J'ai une autre question : dans la convention, il est écrit qu'il y aurait une personne qui serait à temps plein dédiée à la vidéosurveillance ; est-ce qu'il est prévu un recrutement au niveau de la police municipale ou est-ce que, simplement, on va venir piocher dans les effectifs actuels de la police municipale ?

M. le Maire

Monsieur Ranji, est-ce qu'il vous est possible d'engager la discussion avec les gens en cessant de leur dire sans cesse : « Vous avez changé d'avis », etc. Non, c'est plus simple...

M. Ranji

Ce sont les faits, je suis désolé.

M. le Maire

Non, ce ne sont pas les faits, Monsieur Ranji.

Quand, par exemple, vous dites qu'on vous a dit que la technologie n'était pas la même – c'est cela – entre Bois-Colombes et Courbevoie et que ce n'était pas possible, nous vous avons dit en permanence le contraire. Depuis un an ou deux, un des éléments de choix, d'ailleurs, de la technologie qui a finalement été choisie par La Garenne-Colombes est qu'elle est compatible au moins avec celle de Bois-Colombes ; je parle sous le contrôle de M. Gizardin qui suit les choses.

Ne dites pas qu'on a changé d'avis ; dites peut-être que je me suis mal exprimé, évoquez la possibilité que vous n'ayez pas compris, même si, évidemment, il n'en est pas question, mais ne dites pas, s'il vous plaît, que nous avons changé d'avis ; les rapports humains sont peut-être plus souples à avoir.

Enfin, comment cela va se passer au poste de police de La Garenne-Colombes ? C'est très simple ; en fait, c'est la personne actuellement chargée de l'accueil qui aura l'écran sous les yeux. Vous voyez quand même que dans une première phase, nous sommes modestes, il n'y a pas la construction d'un bunker dédié avec quelqu'un qui est 24 heures sur 24 devant l'écran – au singulier –, c'est la personne que vous voyez à l'accueil quand vous allez à la police municipale qui sera la personne chargée de, donc à moyens constants.

M. Ranji

Vous êtes en train de me dire – c'est d'autant plus inquiétant – que l'écran de surveillance sera à l'accueil ? En principe, vu ce que je lis

dans la convention, cela doit être dans une salle fermée et seules les personnes qui sont inscrites dans l'arrêté préfectoral doivent pouvoir visionner. Si cette personne a cet ordinateur devant à l'accueil, c'est inquiétant, d'autant qu'à l'accueil, malgré tout, il y a du passage. Si cette personne visionne, à ce moment-là, il n'y aura plus personne à l'accueil.

M. le Maire

Monsieur Ranji...

M. Ranji

Vous pouvez répondre à côté en faisant des...

M. le Maire

... ce soir, vous n'arriverez pas à m'énerver.

M. Ranji

Ce n'est pas l'objectif ; c'est la rentrée, on est calme.

M. le Maire

Les choses sont très simples : il y a une personne à l'accueil ; cette personne a la possibilité de dire « bonjour » aux gens qui viennent et de les informer et, en plus, d'avoir sous les yeux un écran ; c'est très simple. Il est vrai que l'écran ne sera pas tourné vers le public, si c'est votre question. Il est même vrai que la personne à l'accueil sera protégée et qu'on a une porte qui fermera, il y a une cloison qui va être construite au sein de la salle d'entrée, qui va permettre d'isoler, donc on ne pourra pas entrer derrière. Vous voyez le type d'organisation ? J'espère que vous êtes moins inquiet.

M. Ranji

Non, vous ne me rassurez pas, malheureusement, Monsieur le Maire.

M. le Maire

C'est l'insécurité ; cela doit être ça.

M. Ranji

Oui, c'est cela.

M. le Maire

Je sais que vous êtes très préoccupé des questions de la sécurité et je me souviens du soutien que vous avez apporté d'une manière, finalement, sans réflexion mauvaise, mais très positive, pour la création de cette vidéosurveillance, tout le monde s'en souvient...

M. Ranji

Effectivement.

D'ailleurs, vous pourrez lire le Journal Officiel de janvier dernier, dans lequel nous avons voté pour le projet de vidéosurveillance.

J'imagine bien, vu la période qui arrive, que vous direz que nous sommes, la gauche, laxiste, etc., on connaît le discours habituel, surtout quand on a une partie de la droite qui ne connaît plus tellement la frontière avec l'extrême droite...

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

... mais en l'état actuel des choses, notre position est que la vidéosurveillance peut être un outil pour lutter contre l'insécurité. À La Garenne-Colombes, il y a aussi...

M. le Maire

Je vous interromps...

Monsieur Macé, dites-lui de ne pas trop se lancer, parce qu'il va se faire avoir.

M. Ranji

Il n'y a pas de souci.

M. le Maire

Je le vois qui a du mal...

Dites-lui d'arrêter là ; amicalement, arrêtez, parce que là, je pense que sur cette question-là, cela va être difficile.

M. Ranji

Il n'y a pas de problème.

M. le Maire

Allez-y ! Je vous ai sorti du marais.

Quelle est votre question ?

M. Ranji

Je ne sais plus ce que je disais...

(Rires.)

M. le Maire

Je vois que vous êtes très persuadé de la vidéosurveillance, cela se sent !

M. Ranji

Effectivement, la vidéosurveillance, je suis très convaincu...

M. le Maire

Cela se voit !

M. Ranji

... et je suis très calme. Moi non plus, je ne m'énerverai pas et je resterai très calme...

M. le Maire

Cela se voit que vous êtes convaincu.

M. Ranji

La vidéosurveillance est un outil, un levier pour lutter contre l'insécurité...

M. le Maire

Oui... C'est intéressant comme concept !

M. Ranji

... mais aujourd'hui, en l'état actuel des choses, on enlève malgré tout une personne à la police municipale pour se charger de cette question ou au moins on va donner du travail supplémentaire à une personne, à un policier municipal, donc on habille Pierre pour déshabiller Paul...

M. le Maire

C'est le contraire, en général, mais ce n'est pas grave !

(Rires.)

M. Ranji

C'est le contraire, oui.

Aujourd'hui, je n'ai pas l'impression, malheureusement, qu'il y ait d'autres, et c'est pour cela que l'on votera contre, d'ailleurs...

M. le Maire

Ah !

(Rires.)

M. Ranji

... points sur lesquels vous comptez lutter contre l'insécurité, à part la vidéosurveillance. Comme je l'ai dit, la vidéosurveillance est un bon point, mais, aujourd'hui, malheureusement, on a une police municipale qui a des horaires qui ne sont pas ceux... parce que les incivilités, malheureusement, dans la ville, sont souvent commises le soir, et là, malheureusement, on a une police municipale qui n'est plus présente, donc c'est cela aussi, on a une police municipale qui est en sous-effectifs, n'ayons pas peur de le dire.

Voilà par rapport à ce projet.

J'ai une dernière petite question ; j'ai vu sur la convention qu'il y aura un comité de pilotage. Ma demande est simple, et d'ailleurs, ce n'est pas prévu dans la convention : est-il possible d'avoir un membre de l'opposition dans le comité de pilotage ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup ! Merci pour cette analyse très précise.

Le comité de pilotage va être un comité de pilotage qui sera extrêmement restreint ; il y aura un représentant de la municipalité, il y aura le responsable de la police municipale, le responsable du CLSPD, M^{me} Longavenne*, ainsi qu'un certain nombre de gens désignés par la police nationale ; petit comité, c'est quelque chose de très opérationnel.

Sinon, dans le cadre du CLSPD, vous serez informé, bien entendu, Monsieur Ranji, compte tenu de votre passion pour la vidéosurveillance et pour la sécurité des Garennois, de toutes les évolutions de ces choses.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voulais intervenir sur plusieurs points.

D'abord, pour me féliciter des critères qui sont retenus par rapport au suivi, à l'impact de la vidéoprotection/vidéosurveillance, avec notamment les indicateurs : « évolution d'états statistiques dans les espaces vidéoprotégés », « proportion des affaires résolues grâce à la vidéoprotection » et « enquêtes de satisfaction ».

Simplement, je réexprime mon regret qu'il n'y ait pas les objectifs fixés pour que l'on mesure entre les objectifs qui ont conduit à l'installation de ce système et les résultats effectifs pour que l'on puisse analyser les écarts.

Deuxième chose, je me félicite de la possibilité et de la volonté de chercher à mutualiser avec au moins Bois-Colombes et peut-être

Courbevoie.

Enfin, dire que ce comité de pilotage, qui va analyser régulièrement la situation, je souhaiterais qu'il y ait un point régulier, disons d'ici six mois, donc après le mois de mars.

Voilà ma position.

Sinon, je rappelle que notre position par rapport à cela est que la vidéosurveillance ou protection n'est pas l'alpha et l'oméga de la sécurité et qu'il ne faudrait pas croire que, sous prétexte qu'il y a des vidéos, tous les problèmes seraient réglés, comme cela a été évoqué lors de réunions avec les habitants des Champs-Philippe.

Ceci étant, je voterai pour cette convention de partenariat avec l'État.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'ailleurs, vous avez raison de dire que l'on ne parle pas de vidéosurveillance, mais de vidéoprotection, ce qui est un élément important quand même.

Nous pouvons passer au vote ? Plus d'autres questions ?

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Parfait !

Économie, Commerces et Développement durable

1.2 — Convention « charte qualité confiance » entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2013.

M. le Maire

Monsieur Houtart, la convention « charte qualité confiance » ?

M. Houtart

Bonsoir, chers collègues ; bonsoir, Monsieur le Maire.

Convention « charte qualité confiance » entre la commune de La Garenne-Colombes et la Chambre des Métiers ; en fait, c'est la neuvième année que vous allez voter pour cette « charte qualité confiance ». L'idée, je vous la rappelle, est de valoriser les entreprises, valoriser les commerçants ; une fois qu'ils sont valorisés, on leur donne un label « charte qualité confiance », mais avant cela, on regarde un peu ce qui s'est passé, comment cela s'est passé, si les uns et les autres répondent à un cahier des charges, répondent à cette promotion d'accueil, cette promotion de vente qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des uns et des autres.

Tout cela a été transformé sous une forme de label qualité. On le décerne maintenant depuis neuf ans, ce qui aide largement les entreprises et les commerçants de La Garenne-Colombes.

Tout cela a un coût, cela coûte 5 000 euros ; on vous demande, en particulier à M. le Maire, de signer ce coût de 5 000 euros.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je ne sais pas.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M. Houtart pour cette opération très suivie, qui a beaucoup de succès ? Pas de question ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 — SEM locale de La Garenne-Colombes : garantie d'emprunt relative à des travaux de rénovation du patrimoine immobilier.

M. le Maire

Le point suivant, en fait, il s'agit d'une garantie d'emprunt de la Ville de La Garenne-Colombes à des travaux de rénovation qui sont entrepris par la SEM locale de La Garenne-Colombes, donc je pense qu'il vaut mieux, pour des raisons de grand formalisme juridique, mais extrêmement important, que les membres du Conseil d'administration de la SEM locale de La Garenne-Colombes qui sont présents et qui sont conseillers municipaux ne participent pas au vote et pas au débat ; j'espère n'oublier personne : M^{me} Labrousse, M. Butet, M. Hervé, M. Houtart et M. Dransart. C'est cela ?

Il s'agit, mes chers collègues, d'un élément assez simple : la SEM a établi un appel d'offres auprès d'un certain nombre de banques pour financer des travaux rue Noël-Pons et rue Pasteur, au 24 de la rue Pasteur et au 26 de la rue Pasteur.

Il y a un besoin de financement de 1,2 million d'euros, qui correspond aux fonds nécessaires pour arriver à financer la totalité des travaux.

La SEM, qui est en bonne santé financière – cela avait été, d'ailleurs, pointé par la MILOS il y a désormais quelques années, mais c'était le cas –, souhaite toutefois, pour renforcer sa signature et rassurer les banques – les banques sont des animaux craintifs – avoir la garantie de la Ville de La Garenne-Colombes qui ne pose aucun problème et qui permet de rénover le patrimoine immobilier particulier social de la Ville de La Garenne-Colombes.

Est-ce que vous avez des remarques particulières ?

Monsieur Conway, je vous en prie, et M. Macé ensuite.

M. Conway

J'avais juste une question que j'avais posée, mais cela s'adressait effectivement à la Présidente Directrice générale de la SEM La Garenne-Colombes, M^{me} Labrousse : le fait qu'il n'y avait que la Caisse d'Épargne qui a répondu dans les délais ; je voulais savoir dans quelles conditions avait été passé l'appel d'offres.

M. le Maire

Je sais qu'un appel d'offres a été établi auprès de la Société Générale, de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, d'Arkéa. C'est la Caisse d'Épargne qui participera à l'opération ; sur le dispositif précis, je ne saurais vous répondre, mais on pourra vous apporter les renseignements précis.

Vous savez, les banques sont un tout petit peu... peureuses... Comment dit-on ? Frileuses !

Je vous en prie.

« Peureuses » est un peu fort ; « frileuses ».

M. Macé

Comme la présidente de la SEM siège dans ce Conseil Municipal, je pense qu'elle va pouvoir également répondre à mes deux ou trois questions que j'ai à ce sujet.

Premièrement, les 1 011 015 euros en fonds disponibles ont été constatés quand ? Est-ce que c'est bien sur l'exercice 2012 ou non ? Première question : c'est sur quel exercice budgétaire ?

Ensuite, sur les travaux envisagés, on avait déjà parlé du 5-9, rue Noël-Pons, il suffit de passer dans la rue pour voir l'état de cet immeuble et l'intervention nécessaire d'étanchéité et de ravalement ; je voudrais savoir le délai, si vous le connaissez, de démarrage de ces travaux attendus par les locataires.

En ce qui concerne, ensuite, les deux autres opérations, 24-26 et 30, rue Pasteur, vous nous parlez de réhabilitation extérieure de ces deux immeubles, est-ce qu'au niveau des 16 et 41 logements que vous nous indiquez dans le rapport, il est prévu également de faire des travaux d'économie d'énergie ou non ?

M. le Maire

Sur le million, ce sont les comptes 2012 qui le garantissent.

Les travaux seront débutés probablement courant octobre, deuxième quinzaine d'octobre.

Il est dit dans le document « 5-9, rue Noël-Pons », en fait, c'est 5-7-9, comme vous le savez, c'est simplement une étanchéité qui est très ancienne, qui fait défaut et qu'il faut refaire.

Sur le 26-30, rue Pasteur, il s'agit de faire une opération un peu similaire à celle qui avait été réalisée il y a six ans maintenant ou sept ans, facilement, le temps passe vite, au début de la rue, le premier immeuble sur la droite quand vous entrez dans la rue Pasteur, qui avait été recouvert par un doublage de pierres agrafé, ainsi qu'une toiture qui avait été refaite ; comme me le dit M. Hervo, c'est bien une isolation thermique par l'extérieur, qui permet de doubler et de le rendre plus imperméable, ainsi qu'une résidentialisation devant l'immeuble lui-même, entre la rue et l'immeuble. En fait, c'est exactement la même opération et l'idée est bien, à la fois, de l'esthétisme, assurément, mais c'est aussi, en grande partie, au-delà du simple ravalement et au-delà de l'optimisation d'un assainissement, évidemment, l'importance de faire des isolations thermiques qui seront faites pour tous ces immeubles, 26-30, 5-7-9, pas le 24.

Le 24, rue Pasteur, il s'agit d'un ravalement et de l'aménagement de la cour extérieure de l'immeuble, ce qui vous est indiqué, avec le local pour les poubelles aux normes, le local vélos, ainsi que, pareillement, la résidentialisation sur rue, avec un mur surmonté d'une clôture.

Je vous en prie.

M. Macé

Pour revenir sur le 26-30, rue Pasteur, on est dans le cadre d'un chauffage collectif ou d'un chauffage individuel, logement par logement ?

M. le Maire

Collectif.

M. Macé

Donc vous n'estimez pas nécessaire à ce jour, en fonction de l'état de la chaudière, de prévoir aussi des travaux sur cette chaudière ?

M. le Maire

J'ai souvenir que la chaudière a été révisée il y a une petite dizaine d'années ; cela a été un des premiers éléments qu'on a dû faire dans cet immeuble. Non, on parle bien d'isolation thermique par l'extérieur.

Nous avons eu une révision générale des chaudières dans les années... il faudrait que je retrouve le chiffre, mais je dirais 2003-2004 et la chaudière du 24, me dit M^{me} Labrousse, a été changée il y a deux années.

On va passer au vote.

Surtout, Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les administrateurs, ne participez pas au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, 30 voix.

Merci beaucoup, merci beaucoup, Madame la Présidente, ainsi que Messieurs les administrateurs.

III - Pôle Services à la population

Actions sociales et familiales

3.1 — Dénomination du multi-accueil Joffre, situé au 45, avenue Joffre.

M. le Maire

Comme vous le savez, mes chers collègues, nous avons ouvert une nouvelle crèche au 45, avenue Joffre, c'est dans l'ancien bâtiment de la PMI départementale, que les services départementaux ont quitté pour aller s'installer ailleurs à La Garenne-Colombes, et il nous fallait trouver un nom pour ce nouvel établissement qui a ouvert ses portes, qui accueille 15 enfants en places de crèche et 12 en halte-garderie et qui fonctionne bien. Je l'ai visité la semaine dernière, cela marche très bien, avec l'équipe, d'ailleurs, de la halte-garderie, ancienne, qui s'est délocalisée sur place.

Il faut que nous puissions trouver un nom à cet équipement, disais-je, et je vous propose de dénommer cet établissement d'accueil de la petite enfance du nom de « Monique Mangeard », en hommage, évidemment, à notre adjoint en charge de l'action sociale et de la solidarité qui nous a quittés l'année dernière, pour lui rendre hommage, bien sûr, à ses qualités personnelles, pour l'honorer, pour la remercier, tout simplement, du travail qu'elle a fait pour La Garenne-Colombes, elle qui a été en charge de ces domaines, entre autres dans notre Ville.

Avez-vous des remarques, des questions, des précisions, des propositions alternatives, éventuellement ? (Non.)

Puis-je considérer qu'il y a unanimité pour proposer le nom de Monique Mangeard ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous pouvons tous nous en féliciter.

IV - Pôle Services technique

Urbanisme

4.1 — Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire relatif à l'extension du club house existant et un permis de démolir portant sur la toiture de ce même bâtiment sis 3/5 ter, rue Lucien-Jeannin.

M. le Maire

Monsieur Dransart, vous avez la parole pour la rue Lucien-Jeannin.

M. Dransart

Bonsoir.

Le Club de tennis nous avait demandé, depuis plusieurs années, de réfléchir à une évolution de l'accueil de ses adhérents. En fait, lorsque nous avons mis en place le complexe de tennis à Marcel Payen, on avait imaginé utiliser le petit accueil plus la salle au-dessus, mais depuis, leur nombre d'adhérents a doublé et, en fait, avec la difficulté d'avoir les deux sites, qui rend la gestion de l'ensemble un peu plus compliquée et l'accès internet, les réservations sur internet, il a été préférable de revoir l'accueil existant sur le petit stade de la piscine pour le rendre plus accessible au nombre des 500 adhérents qu'il y a aujourd'hui et, ce faisant, on profite de cette opération pour rendre le site complètement accessible aux personnes à mobilité réduite, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, avec les toilettes et ainsi de suite.

Voilà de quoi il s'agit dans cette opération qui va permettre de doubler la surface d'accueil de ce petit pavillon, si vous l'avez déjà vu, sur le site de la piscine.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

Des questions à M. Dransart sur cette opération ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Une petite question toute simple : il me semble qu'il y a des cours de tennis supplémentaires qui sont prévus à Marcel Payen ; ma question, vous y avez en partie répondu maintenant, est : pourquoi avoir fait un *club house* à ce niveau-là, sachant que comme cela, sans creuser réellement la question, il semblerait plus judicieux d'avoir un *club house* à Marcel Payen.

M. Dransart

En fait, on a creusé la question et ce sont les dirigeants qui nous ont permis de choisir le site de la piscine, parce qu'ils font plus de tournois sur le site de la piscine, avec notamment les plus petits, qu'à Marcel Payen qui ne permet pas encore ce type de compétition.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions à M. Dransart ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je me félicite de cette proposition, qui, outre l'aspect de répondre à l'accroissement des effectifs, permet de développer une convivialité qui va accélérer et donner plus de chances que la vie du club prenne appui sur ce lieu de rencontre.

Je voulais juste signaler, et je regrette que dans la décision, cela ne soit pas mis, que d'après les renseignements que j'ai eus, le coût estimatif des travaux est de 108 000 euros, et je pense que dans une décision comme celle-là, je vais voter pour, mais c'est un élément qui doit être signalé dans le projet de délibération, parce que c'est un élément de décision.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

4.2 — Versement d'une subvention de surcharge foncière et d'une subvention d'équilibre à l'Office Public Hauts-de-Seine Habitat (OPH 92) dans le cadre de l'acquisition/réhabilitation de l'immeuble sis 34, rue Voltaire et cadastré section J numéro 46.

M. le Maire

Point suivant, Madame Labrousse, subvention d'équilibre à l'OPH 92 ?

Mme Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 28 juin dernier, vous avez approuvé la rétrocession de la propriété du 34, rue Voltaire à l'OPH 92, en vue de sa transformation en logements sociaux, pour un montant de 1 863 500 euros.

Par courrier du 11 septembre, ce même Office public a sollicité une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 158 137 euros, ainsi qu'une subvention d'équilibre d'un montant de 150 000 euros et une garantie d'emprunt pour un montant de 1 459 347 euros.

Considérant que l'Office de HLM est propriétaire du bien depuis le 9 août 2013, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette subvention. En contrepartie de cette subvention, la Ville sera réservataire de six logements, c'est-à-dire de cinq T2 et d'un T3.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M^{me} Labrousse ?

Mademoiselle Naturel, bonsoir.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Comme vous vous en doutez, nous voterons favorablement à la proposition qui nous est faite ce soir, qui permettra d'ajouter six logements sociaux supplémentaires au contingent de notre Ville, de même que pour la délibération suivante, qui est la n° 4.3, avec deux logements en plus.

Cependant, je voudrais faire une petite remarque.

Comme vous, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous partageons l'idée qu'une politique volontariste pour la résorption de l'habitat insalubre à La Garenne-Colombes en faveur de la transformation de celui-ci en logement social est plus que nécessaire, au vu de notre retard important, avec 11,61 % de logements sociaux au lieu des 25 % exigés par la loi SRU.

Selon le rapport du Conseil Général sur l'évolution du parc des logements sociaux dans les Hauts-de-Seine de 2002 à 2012, il manquerait 1 089 logements sociaux pour atteindre au moins 20 % dans notre ville.

Or, depuis 2007, seulement 375 logements sociaux neufs ont été construits, ce qui n'est pas la réponse qu'on pourrait attendre de – je

vous cite au premier paragraphe : « *une politique active en faveur de la diversité de l'habitat et de la mixité sociale* ».

Je trouve, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, que vos propos n'illustrent pas réellement votre politique en matière de logement.

Je m'explique. En effet, comment peut-on parler de mixité sociale et de politique volontariste avec une délibération dont le sujet porte sur l'acquisition de seulement huit logements dits « sociaux » de type PLS, dont le loyer, je le rappelle, est de l'ordre de 12,85 euros du mètre carré sans les charges. Par exemple, un deux-pièces de 45 mètres carrés se louerait aux alentours de 578 euros. Je rappelle que bénéficier d'un logement décent et accessible n'est pas un luxe, mais un droit pour tous nos concitoyens. Peu de salariés, de jeunes ou de familles peuvent se payer de tels loyers.

Votre offre locative, Monsieur le Maire, ne permet pas à nos concitoyens de s'assurer une sécurité dans leur parcours de vie. La plupart des 900 demandes de logement déposées en Mairie correspondent à des demandes de logements types PLAI et PLUS qui sont largement plus accessibles.

Il est urgent d'arrêter cette politique d'exclusion. Comme nous le savons tous, nous ne pouvons pas nous contenter uniquement de quelques appartements. Cette démarche est positive, mais elle s'accompagne de la construction de vrais logements sociaux, correspondant aux besoins des Garennois.

Je vous remercie de votre attention sur cette remarque.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Naturel.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais juste intervenir sur une demande que l'on a faite tout au long de cette mandature, qui était sur les commissions d'attribution des logements ; on voudrait qu'à l'instar de ce qui est fait notamment dans la Ville de Neuilly, il y ait un comité d'instruction des demandes d'attribution des logements sociaux où siègeraient toutes les tendances politiques présentes dans la Ville.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Quelqu'un d'autre veut-il la parole ? (*Non.*)

Je vais tenter de répondre à vos deux questions.

La première, Mademoiselle Naturel, vous nous annoncez qu'il y a 6 logements qui vont être construits. En fait, ce n'est pas 6 qui vont être construits, c'est 11 qui vont être rénovés. C'est vrai que la différence entre 6 et 11, c'est quasiment le double, mais ce n'est pas très grave...

De quoi s'agit-il ? Il s'agit simplement de faire muter un immeuble déjà existant en immeuble social, ce qui me paraît être la meilleure façon de faire du logement social à La Garenne-Colombes quand on manque de foncier. On ne va pas se mettre à démolir toute La Garenne-Colombes pour faire des logements sociaux ; en revanche, l'intelligence, me semble-t-il, et semble-t-il à la majorité municipale, consiste à acquérir, quand c'est possible, quand c'est dans nos moyens financiers, des immeubles entiers pour les faire muter en logements sociaux ; c'est ce que nous faisons, avec, non pas 6, mais 11, si vous aviez bien suivi la délibération.

Le deuxième point, Monsieur Conway, est que vous souhaitez, comme vous le dites, toutes à toutes les tendances politiques doivent participer à l'attribution des logements. J'ai deux réponses à vous faire qui sont assez simples. Je ne vois pas en quoi les tendances politiques ont à faire dans l'attribution des logements, cela me fait plutôt trembler quand j'entends cela. Le deuxième point est qu'il s'agit de l'Office HLM des Hauts-de-Seine, donc personne dans cette assemblée, ni le Maire ni ses adjoints, ne participe à la commission d'attribution, me semble-t-il, mais un certain nombre d'élus, de tous bords politiques, certes, pour le coup, sont représentés, en particulier des membres éminents de la majorité comme de la minorité départementale.

Voilà, très simplement, comment cela va se dérouler.

Avez-vous d'autres questions complémentaires ?

Monsieur Conway, vous vouliez reprendre ? Et M. Macé derrière vous.

M. Conway

Oui, je pense qu'il y a une petite confusion entre le mot « politique » et « partisan »...

M. le Maire

Oui, je pense.

M. Conway

Je parle bien des tendances politiques.

D'autre part, pourquoi avoir cette pluralité, pourquoi Neuilly l'a fait ? C'est pour assurer une meilleure transparence et une appréciation plus objective des dossiers. C'est une proposition qui est, *a priori*, admise à Neuilly et je souhaiterais que ce soit mis en place à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je crains, Monsieur Conway, que vous soyez un petit peu confus sur le sujet ; nous parlons d'habitations de l'Office HLM des Hauts-de-Seine et la commission de l'Office HLM des Hauts-de-Seine ne siège pas ici, elle ne dépend pas de nous, elle est organisée par l'Office HLM des Hauts-de-Seine. J'en suis confus, c'est ainsi.

M. Conway

Je lis simplement dans la délibération : « *En contrepartie de la délivrance de ces subventions et de la garantie d'emprunt, la Commune bénéficiera d'un droit de réservation* ».

M. le Maire

Oui, mais pas de désignation.

M. Conway

Donc la commune a quelque chose à faire là-dedans.

M. le Maire

Oui, mais pas de désignation, nous ne désignons pas, nous ne faisons que des propositions qui sont retenues ou pas ; cela se passe à l'Office HLM des Hauts-de-Seine, où les fameuses toutes tendances politiques sont représentées, mais, encore une fois, je suis très perplexe – pardonnez-moi, j'ai le droit de l'être – sur la notion de tendance politique qui désigne les attributaires des logements.

On ne va pas philosopher sur ce sujet.

Monsieur Macé, excusez-moi, vous vouliez la parole et je ne vous l'ai pas donnée.

M. Macé

Je vous remercie.

Nous avons bien vu qu'il y avait effectivement 11 logements ; sur ces 11 logements, 6 seront attribués, en termes de propositions, par la Ville ; c'est ce que nous disait notre collègue Adelaïde Naturel, tout simplement.

J'insiste sur un point : le besoin en termes de logements sociaux en région parisienne, et, effectivement, cela a été dit par tout le monde, toutes tendances politiques confondues, concerne des logements en PLAI en particulier. Vous nous proposez ce soir, dans le cadre d'un financement que vous avez déjà étudié avec l'Office de HLM, 11 logements en PLS ; il est dommage que sur ces 11 logements, pas tous ne soient en PLAI, ce n'est pas notre demande, mais qu'une partie soit en PLAI et l'autre en PLS sans aucune difficulté, et que, systématiquement, quasiment, dans notre ville, vous ne proposiez pas, quand sont réalisés des logements sociaux, des PLAI, qui, je le rappelle, correspondent à plus de la majorité des demandes de logements sociaux en région parisienne, est dommage par rapport à la priorité que, d'ailleurs, la Région a rappelée, et c'est la raison pour laquelle ils ont ciblé maintenant leurs subventions sur les dossiers où il y a des PLAI, que nous ne répondions pas à cette demande.

Dernier point, en complément de ce qui vient d'être dit, et je suis d'accord avec Christophe Conway, ce que nous demandons par rapport à la commission pluraliste, c'est, premièrement, d'assurer une transparence, et sur ce type de dossier, rien de tel, parce que je crois qu'il n'y a rien à cacher, qu'il y ait une commission pluraliste.

Quand vous dites que tout va à l'Office départemental, vous avez raison, sauf que sur les six logements contingent Ville, c'est vous qui allez proposer des logements, et donc, vous allez avoir la possibilité d'envoyer des dossiers, et même à ce niveau, je suis partisan que l'ensemble des composantes du Conseil Municipal soit représenté dans une commission où on aura à débattre des logements que vous proposerez, même si, après, le choix appartient, comme il se doit, à la commission de réservation de l'Office public de HLM, où, effectivement, vous avez raison, siègeant, de mémoire, des membres de toutes tendances politiques ; c'est notre demande.

Il y a bien des dossiers qui partent de La Garenne-Colombes, vous faites des choix, sauf que ces choix, à part vous... « Vous », je parle politiquement, les élus de la majorité. Vous faites des choix que nous ne connaissons, sur des critères que nous ne connaissons pas, puisqu'il n'y a aucune délibération sur le sujet qui est passé en Conseil Municipal, et c'est là-dessus que nous insistons. Christophe Conway a raison de rappeler des villes pas si loin – Paris depuis 2001 avec Bertrand Delanoë – qui ont mis en place ces commissions.

Je dirais la même chose pour notre collègue, et on en a discuté aussi avec M^{me} Fommarty, pour les places de crèche.

M. le Maire

Merci.

Vous avez reconnu, vous le savez très bien, d'ailleurs, puisque vous êtes très attentifs à ce genre de question, qu'à l'Office HLM des Hauts-de-Seine, ce filtre nécessaire de transparence dont vous parlez, c'est là qu'il a lieu en pratique ; c'est cela qui se passe. Tous les dossiers sont étudiés, et vous le savez bien. Il faut que nous adressions un nombre important de dossiers, je crois que c'est trois ou quatre en moyenne par appartement, et même dans ces conditions, parfois, la commission décide d'attribuer ou pas, donc la transparence, en fait, se fait là.

Un point sur le PLS. Comme vous le savez, l'État finance des logements sociaux par plusieurs contributions et il impose aux Villes un certain taux de PLS. En fait, quand, dans un immeuble, on a 100 % de PLS, les financements de l'État sont organisés de telle manière que dans d'autres immeubles de la commune, il y a un « moyennage » de la quantité relative des différentes catégories de logements sociaux.

Si là, on fait beaucoup de PLS, c'est que, probablement, on en a fait moins ailleurs, en particulier sur les programmes Sablière ; c'est pour cela qu'il y a eu beaucoup de PLS là. Nous avons beaucoup de retard sur le PLS et on a fait peu de PLS dans le programme Sablière, pour essayer de tirer un maximum de financements, en particulier de la Région, mais vous vous souvenez que nous n'avons pas été,

malheureusement, beaucoup suivis par la Région, qui nous a un peu laissé tomber, et je le dis poliment et je n'exploite pas politiquement, même si, suivez mon regard, j'ai très envie de le faire, pourquoi nous n'avons pas beaucoup été aidés par la Région sur les affaires de La Sablière.

Ces PLS sont moyennés, et vous le savez bien, à travers les aides de l'État.

Enfin, de toute façon, mes chers amis, peut-être que d'ici un an ou deux, vous n'aurez même plus à décider si, oui ou non, vous ferez des logements ou des logements sociaux ou des logements pas sociaux, de toute façon, ce sera décidé par un grand machin qui s'appellera le Conseil de métropole, quelque part, dans une soupente, au fin fond du 15^e arrondissement ou du 14^e arrondissement ; c'est ainsi. Peut-être que demain, Monsieur Macé, nous n'aurons même plus à discuter de ce genre de chose ; en tout cas, c'est ce qui est prévu dans la loi.

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Un autre point qui a moins rapport, mais par rapport au début de votre intervention, justement, le PLS a un sens dans un cadre de mixité sociale ; vous ne pouvez pas nous dire : « Là, on a fait plus de PLS, parce que là, on en a fait moins parce qu'on a fait plus de PLAI » ; du coup, cela ne rejoint pas du tout le sens de la mixité sociale ; l'intérêt est de mixer.

Vous allez mettre du PLS dans des immeubles où il y a déjà un niveau de vie plutôt élevé, où il y a l'accession à la propriété, c'est-à-dire qu'à un moment donné, vous allez ghettoïser certains quartiers, parce que vous dites : « Là, je ne vais pas mettre de PLS » ; c'est cela, le sens du PLS ; sinon, cela n'a aucun sens !

M. le Maire

Mademoiselle Naturel, c'est assez extraordinaire, les logements de La Sablière, nous avons eu du mal à les faire financer, et le peu d'argent que nous a donné la Région, c'est parce que, justement, on a retiré le maximum de PLS, et vous me dites qu'il fallait mettre des PLS...

M^{lle} Naturel

Non, mais c'est très bien ! Je n'ai pas de problème avec le fait de faire du PLS...

M. le Maire

Je termine.

Pourquoi votre majorité, dans ces cas-là, ne nous a pas aidés, à la Région, à financer des logements ? On avait trop de PLS, donc il a fallu en retirer et vous me dites qu'il fallait en mettre plus. La prochaine fois, je vous passerai un coup de fil et vous téléphonerez à M. Huchon ; n'hésitez surtout pas, profitez-en ! Manifestement, M. Huchon a besoin de soutien majoritaire large.

Dans cette affaire, maintenant, je souris, mais me dire que parce qu'on fait 11 logements, on fait un immeuble... vous n'avez pas dit de standing, mais c'est quand même mettre la barre de la richesse... M. Hollande avait dit : « À 3 000 euros, on est riche » ; j'entends bien, mais il faut peut-être moduler cela ; vous voyez ce que je veux dire ?

On sort du sujet...

Sur les PLS, franchement, le Conseil Régional n'a pas été correct et nous a demandé, sur les immeubles Sablière, de réduire la voilure sur les PLS et c'est grâce à cela qu'on a pu avoir un peu d'aide. Alors maintenant, ne venez pas nous dire qu'il fallait en faire plus, parce que c'est un peu facile !

M^{lle} Naturel

Au contraire, je ne vais vraiment pas vous dire de faire plus de PLS, je soutiens l'action qui a été faite de vous inciter à faire du PLAI, parce que du PLS, comme je vous l'ai dit, cela fait des loyers chers.

M. le Maire

D'accord.

Très bien... Nous sommes irréconciliables sur cette question, mais ce n'est pas très grave.

M^{lle} Naturel

C'est juste que je vous reprenais sur votre argument de mixité sociale, qui, à mon avis, est un peu hypocrite, parce que, tout à coup, vous nous dites : « Non, finalement, je ne vais faire du PLS que là et pas là ».

M. le Maire

Parce qu'on n'a pas pu en faire là-bas, Madame ; le Conseil Régional ne voulait pas qu'on en fasse trop là-bas.

M^{lle} Naturel

Il y avait une mixité de par l'accession à la propriété...

M. le Maire

L'accession à la propriété ? Dans les immeubles de La Sablière ?

M^{lle} Naturel

Dans chaque immeuble, il y avait une part d'accession à la propriété des appartements et une part de logement social, et là, la mixité se fait dans ce cadre-là.

M. le Maire

Je vous suggère peut-être que l'on en parle tranquillement, je vous donnerai des informations qui peut-être vous manquent...

M^{lle} Naturel

En même temps, si on n'en parle pas en Conseil Municipal, je ne vois pas quand on pourrait en parler.

M. le Maire

On en a beaucoup parlé, mais vous avez plutôt tendance à voter contre les projets qui se passent dans la ZAC ; je suis désolé...

On va passer au vote...

M^{lle} Naturel

En plus, j'ai quand même quelques chiffres, entre 2009 et 2010, vous dites que vous construisez plus de PLAI ; là, je note 134 logements PLAI pour 141 logements PLS. Je comprends que cette année, vous ayez amoindri les taux de PLS également, c'est normal.

M. le Maire

À votre avis, dans la ZAC, on va construire quel pourcentage de logements sociaux ?

M^{lle} Naturel

Vous avez construit aux alentours, si vous me donnez acte, de 300 logements, donc cela fait... Vous avez fait 1 200 logements en accession, 300... 25 %.

M. le Maire

Un peu moins, 22,9 %.

M^{lle} Naturel

J'ai gagné, j'ai le droit à un prix ? J'ai le droit à des logements sociaux supplémentaires sur la ZAC ?

M. le Maire

Attention, cela dépendra de la commission.

M^{lle} Naturel

Ah...

M. le Maire

Qui veut prendre la parole encore ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Excusez-moi de rebondir sur le pourcentage, j'avais compris, on en avait fortement discuté avec M. Hervo, régulièrement, qu'on était à 25 % de logements sociaux dans la ZAC.

M. le Maire

Actuellement, on est à 22,9.

M. Hervo

Ce n'est pas fini !

M. Macé

D'accord.

Donc vous maintenez votre pourcentage de 25 %, il n'a pas changé ?

M. le Maire

M. Hervo maintient toujours, c'est un principe.

M. Hervo

Il a même été voté par le Conseil Municipal, Monsieur Macé.

M. Macé

C'est pour cela, donc quand j'entends 22,9, je m'interroge, mais vous me rassurez !

M. le Maire

La ZAC n'est pas terminée, vous aurez encore la possibilité de voter contre.

M. Macé

En cours et éventuellement plus !

M. le Maire

Y a-t-il encore des questions sur ce point des 11 logements ?

M^{lle} Naturel

Six sur le contingent de la Ville.

M. le Maire

11, c'est ce qui est important.

M^{lle} Naturel

Ce qui nous intéresse, ce sont les six.

M. le Maire

Non, ce qui nous intéresse, ce sont les 11.

Pas de question ? (*Non.*)

On vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Tout ça pour ça !

Merci.

4.3 — Versement d'une subvention d'équilibre à l'Office Public Hauts-de-Seine Habitat (OPH 92) dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux dans l'immeuble à édifier angle rue Auguste-Buisson/rue du Château, section P, numéros 13 et 205.

M. le Maire

Point suivant, Madame Labrousse, même topo !

M^{me} Labrousse

Même topo pour 12 logements livrés en VEFA à l'Office Public des Hauts-de-Seine à l'angle de la rue Auguste-Buisson, rue du Château et avenue du Général-de-Gaulle, donc 12 logements locatifs sociaux et 2 garanties d'emprunt, un emprunt PLS de 1 220 916 euros et un emprunt complémentaire PLS d'un montant de 378 037 euros, d'une durée de 40 ans chacun, et, d'autre part, une subvention d'équilibre d'un montant de 555 000 euros.

En contrepartie, nous serons réservataires de deux logements, un T2 et un T3.

M. le Maire

Parfait, Madame Labrousse, comme d'habitude !

Y a-t-il des questions à M^{me} Labrousse ?

Mademoiselle Naturelle, Monsieur Macé ?

M^{lle} Naturel

Madame Labrousse, savez-vous la surface des futurs appartements ?

M^{me} Labrousse

Non.

M. le Maire

Et la couleur ?

M^{lle} Naturel

C'est intéressant, parce que je vous rappelle que le logement social peut être au minimum de 9 mètres carrés.

M^{me} Labrousse

Pardon ?

M^{lle} Naturel

Je rappelle, parce que M. Juvin n'a pas l'air intéressé par la surface du futur appartement, que maintenant, on peut avoir des logements dits « sociaux » de 9 mètres carrés minimum donc il est intéressant de savoir...

M^{me} Labrousse

Des logements sociaux de 9 mètres carrés ?

M^{lle} Naturel

Oui, la loi, maintenant, en T1...

M^{me} Labrousse

C'est une pièce...

M^{lle} Naturel

Pas en T2 et T3, mais pour une pièce, oui.

M^{me} Labrousse

C'est une chambre de 9 mètres carrés.

M. le Maire

C'est la loi Duflot qui a fait cela ?

M^{me} Labrousse

Non, c'est le règlement sanitaire.

Non, je n'ai pas les surfaces.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres questions à M^{me} Labrousse ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Est-ce que vous pouvez nous présenter l'opération ? Si on comprend bien, c'est une cage d'escalier et, globalement, l'opération est de combien de cages d'escalier ? Il y aura combien de logements en tout dans la construction envisagée ?

M^{me} Labrousse

Il y aura 4 cages d'escalier et 45 logements.

M. le Maire

Un quart sont sociaux.

M^{me} Labrousse

25 % sociaux.

M. Macé

OK.

En tout cas, je me félicite de ce type d'opération, on vous l'avait suggéré et je vois que c'est totalement possible que dans des opérations immobilières, il y ait la possibilité d'avoir ce type de cage d'escalier.

J'aurai la même réflexion, avec notre collègue Adelaïde Naturel, sur la nature, ensuite, des logements sociaux proposés, où vous auriez pu, là aussi, avoir une mixité de logements sociaux, parce que c'est toujours aussi intéressant, même à l'intérieur du logement social, de mixer et d'avoir, certes, des PLS et des PLAI, ce qui, d'ailleurs, d'un point de vue de l'équilibre général de l'opération vous aurait permis d'avoir des subventions de la Région. M. Juvin nous dit : « La Région ne nous aide plus », mais c'est vrai que la Région aide...

M. le Maire

Elle n'a pas aidé.

M. Macé

... comme une autre collectivité, le Département, en fonction de critères et de projets qu'ils ont approuvés, la Région aide en particulier aujourd'hui les opérations de PLAI, et donc, en ne proposant que des opérations PLS, évidemment, vous perdez le bénéfice d'avoir une subvention du Conseil Régional.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous rassure, la Région a des principes de subvention, que ce soit le logement social ou autre chose, tellement compliqués que, parfois, on se demande, mais c'est sûrement de la mauvaise foi de ma part, s'il n'y a pas des arrière-pensées politiques sur l'attribution desdites subventions, mais c'est sûrement une mauvaise pensée de ma part.

Pas d'autre question ou remarque ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais juste, pour mémoire, souligner le fait que l'on n'a pas encore le modèle de la convention de réservation et que ce serait transmis après coup ; je reviendrai vers les services pour me procurer un exemplaire.

M. le Maire

D'accord.

Convention de réservation des logements ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Ville versus Office ?

M. Conway

C'est simplement que dans la décision, il est marqué qu'on va vous donner l'autorisation de signer la convention de réservation et qu'on ne l'a pas.

M. le Maire

C'est la convention type que vous connaissez, puisqu'on la signe depuis 20 ans avec l'Office HLM.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Aménagement urbain

4.4 — ZAC des Champs-Philippe — prise de possession amiable de la propriété sise 73-73 bis, rue Bonnin à La Garenne-Colombes — protocole d'accord avec M. et M^{me} Graindorge – traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation.

M. le Maire

Le point suivant, c'est M. Hervo, qui va passer un protocole d'accord avec M. et M^{me} Graindorge et signer un traité d'adhésion à une ordonnance d'expropriation ; cela fait très Union européenne !

M. Hervo

Oui... C'est, mes chers collègues, une terminologie un peu complexe pour tout simplement dire que nous avons trouvé un accord avec la famille Graindorge, en l'occurrence le frère et la sœur, propriétaire des pavillons des 73 et 73 bis, de la rue Bonnin, pour acquérir leur bien dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe et selon un mécanisme qui avait d'ailleurs déjà été utilisé par la SEM 92 pour d'autres acquisitions, c'est-à-dire que, parallèlement à l'acquisition par la Ville de leur bien, les Graindorge font l'acquisition en VEFA d'un appartement dans l'opération actuellement en cours de construction et presque d'achèvement de Sefri-Cime, que le paiement de l'acquisition de leur bien est séquestré chez un notaire qui répond aux appels de fonds du promoteur, donc pas de mouvement d'argent pour la famille Graindorge qui est évidemment maintenue dans les lieux jusqu'à ce que l'appartement qu'ils acquièrent soit livré, y compris un supplément, pour leur laisser le temps de se retourner, de trois mois.

Voilà l'accord qui a été trouvé avec la famille Graindorge, qui fait l'objet d'un protocole d'accord, dont je ne sais trop si vous avez la dernière mouture ou si vous en avez eu communication, puisque la dernière mouture avec quelques corrections a été signée par eux, mais revenue signée par eux ce matin.

Voilà ce mécanisme d'acquisition de bien supplémentaire dans la ZAC des Champs-Philippe, rue Bonnin !

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, pour ces explications extrêmement claires.

Y a-t-il des remarques à M. Hervo ou des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voulais me féliciter, d'une part, ou exprimer ma satisfaction de ne plus avoir l'écran que constituait la SEM 92 et de voir ces sujets bien venir devant le Conseil Municipal de la ville où habitent ces personnes.

La deuxième chose, c'est exprimer ma satisfaction par rapport à l'accord qui est passé, puisque le prix satisfaisant permet également le relogement sur le quartier, qui était un des sujets sur lesquels j'étais intervenu à plusieurs reprises et qui était une des recommandations du commissaire au moment de la création de la ZAC.

Je rappellerai également que la SEM 92, dans ses bilans et ses documents qui avaient été transmis, s'était proposée d'indemniser ces propriétaires à hauteur de 650 000 euros, donc je me félicite que vous n'ayez pas suivi la position présumée à l'époque par la SEM 92 pour offrir ce prix-là.

Je voterai pour ce projet de délibération.

J'avais deux questions.

Une question qui concernait l'avis des Domaines. Il y a une phrase qui est apparue et dont je ne comprends pas le sens ; il est marqué : *« La présente estimation au surplus n'est valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique »*. Est-ce que vous pouvez m'expliquer le sens de cette phrase ?

M. Hervo

Sans mon avocat, cela ne va peut-être pas être facile. Il s'agit d'une transaction amiable, donc l'avis des Domaines est un avis purement informatif, un point de repère utilisé dans notre négociation ; il n'y a pas eu de procédure d'expropriation, il n'y a rien eu du tout en la matière, on est tombé d'accord avec les Graindorge sur un montant qui est celui des Domaines, donc on est dans une procédure amiable, pour laquelle l'avis des Domaines n'est qu'un repère dans cette négociation.

Je reviendrai, de mon côté, sur votre remarque initiale, quand vous avez dit que la SEM avait proposé ou avait envisagé – je ne sais pas si vous l'avez trouvé dans le budget, parce que je crois qu'ils n'avaient jamais fait de proposition aux Graindorge, je n'en suis pas sûr, en tout cas – un prix notablement inférieur, mais c'est un prix ancien. Les Domaines suivent le marché immobilier, ils encouragent même la spéculation foncière en faisant de la surchauffe aux prix des terrains. Je ne sais pas si Mme Duflot trouvera cela bien pour construire du logement social, mais c'est un problème qui devra être débattu entre le gouvernement et l'administration ; les Domaines actualisent.

Je ne sais pas, je ne défends pas le prix ancien de la SEM 92, dont je ne connais pas l'origine ni la date de validité, ce que je peux vous dire, c'est que les Domaines poussent au crime en matière de surchauffe foncière ; tant mieux pour les propriétaires vendeurs, bien sûr !

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Je vous en prie.

M. Conway

J'avais une deuxième question : il y a un traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation ; je voulais savoir le sens de ce traité ? C'est pour une sécurité juridique par rapport à l'affaire en cours ou qu'est-ce que c'est ?

M. Hervo

Je vais essayer de vous répercuter ce que M. Emmanuel Boulard m'a expliqué ; je crois avoir compris, je vais essayer d'être clair.

En fait, la déclaration d'utilité publique existant sur ce secteur, l'enquête parcellaire ayant été faite, il a été rendu une ordonnance d'expropriation. À partir du moment où cette ordonnance existe, les propriétaires d'un bien ne sont plus juridiquement propriétaires de leur bien, mais ils sont toujours chez eux, parce qu'il manque quand même un élément essentiel à la transaction : le paiement d'un prix, ce qui veut dire que quand vous êtes dans le cas de figure de propriétaire d'un bien sous arrêté de cessibilité, vous ne pouvez pas vendre... C'est le jargon juridique ; si vous voulez en savoir plus, vous consultez un spécialiste. Quand votre bien est sous le coup de cet arrêté de cessibilité, vous ne pouvez plus le vendre, puisque vous n'en êtes plus théoriquement propriétaire, mais vous pouvez adhérer au contrat de cessibilité, c'est-à-dire, tout simplement, dire : « Oui, je suis d'accord pour qu'on me le paye ». C'est du jargon juridico-administratif.

J'espère, Monsieur Macé, vous qui êtes un éminent spécialiste de la fonction publique, que vous ne m'avez pas entendu dire de bêtise en la matière, mais je reproduis ce qu'on m'a expliqué.

En réalité, « on s'est mis d'accord, cela vaut tant, voilà l'argent » ; c'est ce que cela veut dire, mais les juristes ont une certaine tendance à complexifier les choses.

M. le Maire

Merci.

Je vous en prie, Monsieur Macé, vous avez la parole.

M. Macé

Même si M. Hervo a, en partie, répondu déjà à l'intervention que je voulais faire, je voudrais quand même souligner ce soir que vous nous présentiez jusqu'à il y a encore quelques heures, un dossier où nous n'avions qu'un accord verbal de cette indivision, parce que je pense que ces personnes doivent être en indivision, certainement. Il est quand même un peu surprenant que l'on présente en Conseil Municipal ce type de dossier avec un accord qui n'est pas signé, même si, maintenant, vous nous dites que cet accord est signé, et que nous n'avons pas eu dans les documents que j'ai demandés, mais c'est certainement logique, cela m'intéresserait d'avoir ce document signé par ces personnes, sur des dispositions qu'elles ont, en fin de compte, approuvées.

Je m'interroge : si ces personnes n'avaient pas signé le protocole que vous nous présentez ce soir, qu'est-ce qu'il en serait advenu de la délibération du Conseil Municipal ? Vous étiez dans l'expectative, j'imagine, d'un accord définitif, en bonne et due forme, de ces personnes et, entre nous, Monsieur Hervo, vous auriez peut-être pu, en attendant d'avoir cet accord définitif, passer cela à un autre Conseil Municipal, tout en sachant que j'ai une deuxième interrogation, qui est que vous mettez dans le rapport que vous nous présentez ce soir : « *Cet appartement fait l'objet d'une réservation à leur bénéfice jusqu'au 11 octobre 2013* », ce qui est peut-être, d'ailleurs, la raison pour laquelle vous vouliez le présenter ce soir au Conseil Municipal.

Si tout cela n'avait pas été finalisé par ces personnes, qu'est-ce que cela serait advenu, à part, peut-être, après, de lancer une expropriation les concernant ?

M. Hervo

Vous avez quasiment répondu avec votre question, puisque la délibération d'aujourd'hui, de ce soir, n'engage que la Ville, elle n'engage pas l'autre partie, privée, donc tant mieux que ces gens aient signé avant ; s'ils n'avaient pas signé avant, notre délibération n'aurait eu de valeur que si l'autre partie avait signé de son côté, et vous qui êtes un fin observateur, vous avez effectivement noté que dans la mesure où la réservation qu'ils avaient effectuée à titre conservatoire chez Sefri-Cime venait à échéance le 11 octobre, il était de bon comportement pour la Ville de confirmer officiellement son accord sur cette transaction avant cette échéance, de façon à ce que les Graindorge puissent confirmer leur acquisition à Sefri-Cime en toute connaissance de cause et avec la garantie absolue et irréversible que la Ville était d'accord pour la transaction, tout simplement. Il n'y a pas de malice dans tout cela, vous savez, aucune malice.

M. Macé

Sauf, Monsieur Hervo, que jusqu'à maintenant, quand vous nous passiez ce type de dossier en Conseil Municipal, on avait, effectivement, une lettre d'accord des personnes qui souhaitaient vendre. La plupart du temps, de ce que je me rappelle des différents dossiers, divers et variés...

M. Hervo

La plupart du temps, oui.

M. Macé

... ZAC ou pas ZAC, d'ailleurs, peu importe, on avait un accord du propriétaire de vendre à la Ville, ce qui n'était pas, jusque-là, vous en conviendrez, le cas pour ce projet d'acquisition de la part de la Ville ; c'est tout ce que je veux dire.

Vous me rassurez qu'ils ont signé et vous avez le document aujourd'hui, c'est donc très bien, et je pense que c'est dans ce cadre-là que ce type de dossier doit être traité, pour que l'on soit sûr que les personnes qui veulent vendre à la collectivité veuillent effectivement le vendre à un prix que vous avez négocié avec elles, correspondant, d'ailleurs, à l'avis des Domaines, cette fois.

M. Hervo

Nous sommes bien d'accord, Monsieur Macé, sauf que, je vous le répète, si on n'avait pas voté avant le 11 octobre, cela aurait pu être interprété comme une manœuvre dilatoire de la Ville ou je ne sais trop ; au moins, les choses sont claires, et comme, en plus, ils ont signé, nous sommes en train de discuter d'un faux problème.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

4.5 — ZAC des Champs-Philippe — pavillons avenue Barrilliet — cession de terrains et de droits à construire au bénéfice de la société Sefri-Cime Promotion.

M. le Maire

Dossier suivant, Monsieur Hervo toujours ; c'est la vente de terrains avenue Barrilliet.

M. Hervo

Là aussi, un sujet qui vient en régularisation par la Ville d'engagements hérités de la SEM 92, mais avec l'accord de la Ville à l'époque, dans le cadre de la reprise par la Ville de l'opération d'aménagement : la cession à la société Sefri-Cime des fonds de parcelles que la SEM 92 a acquis le long du boulevard National, entre le boulevard National et l'avenue Barilliet, pour la réalisation d'un immeuble de bureaux par la même société Sefri-Cime.

Il y a trois fonds de parcelles donnant sur l'avenue Barilliet elle-même qui ne présentaient aucun intérêt pour la réalisation de l'immeuble de bureaux, dont une au moins n'était pas dans la ZAC, d'ailleurs, mais, effectivement, comme les parcelles allaient jusque de l'autre côté, la SEM les avait acquises.

La société Sefri-Cime, non plus Sefri-Cime bureaux, mais Sefri-Cime habitation, s'était portée acquéreur de ces fonds de parcelles pour y construire trois pavillons d'habitation ; le projet a été mis au point avec les riverains de la rue Barilliet après de longues discussions.

Un protocole avait été signé entre la SEM 92 et Sefri-Cime avant la résolution de la concession d'aménagement pour céder ces terrains à une hauteur de 400 000 euros au total à Sefri-Cime.

Aujourd'hui, nous vous demandons, puisque les engagements de la SEM 92 sont devenus ceux de la Ville, d'approuver cette cession de ces terrains sur lesquels, d'ailleurs, les pavillons sont déjà en construction, puisque Sefri-Cime avait été autorisée par la SEM 92 à prendre possession anticipée de ces terrains moyennant le versement d'un dépôt de garantie, au profit de Sefri-Cime Promotion pour la réalisation de trois pavillons, dont un, à ma connaissance, doit déjà être vendu ou prévu.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais juste une question sur les terrains du 11 au 13 bis ; c'est hors ZAC ? Et le 1, avenue Barilliet fait partie de la ZAC ? Il y a une partie des permis de construire qui relève...

M. Hervo

Celui qui est le plus proche de la rue des Fauvelles est un fond de parcelle Peugeot GEFCO, donc il doit être dans la ZAC, cela doit être le n° 1 ; les deux autres sont des fonds de parcelles qui n'étaient pas dans le périmètre de ZAC...

M. Conway

Pour moi, c'est plutôt le contraire.

M. Hervo

C'était dans le périmètre d'étude, mais ce n'est pas dans le périmètre de la ZAC au sens administratif du terme, juridique du terme.

M. Conway

Je ne sais pas, j'ai peut-être mal interprété les documents, mais j'ai l'impression que pour les 11 à 13 bis, le permis de construire était délivré au nom de la commune, alors que pour le reste, avenue Barilliet et le reste du boulevard National, c'était un permis de construire délivré par M. Juvin au nom de l'État, du fait du rattachement à l'EPADESA.

M. Hervo

Tout simplement parce que le périmètre de ZAC correspond strictement au périmètre de l'OIN, donc en périmètre de l'OIN, les PC sont instruits et délivrés par l'État et hors périmètre OIN, les PC sont instruits et délivrés par la commune.

C'est pour cela aussi que le langage juridique est un peu différent, parce qu'en ZAC, on vend des droits de construire, alors que hors ZAC, on a vendu un terrain, mais cela revient strictement au même.

M. le Maire

Merci beaucoup pour ces précisions fort utiles.

M. Conway

Donc c'est bien le n° 1 qui est dans la ZAC et le reste qui est en dehors de la ZAC ?

M. le Maire

Probablement.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Il s'agit d'encaisser 400 000 euros, je vous le rappelle.

4.6 — ZAC des Champs-Philippe — îlot opérationnel B 14 (Barrilliet) — changement de destination — modification du cahier des charges de cession de terrains.

M. le Maire

Le point suivant, toujours M. Hervo, est le changement du cahier des charges de cession de terrains de 2009 pour y ajouter un programme commercial en plus des bureaux et du stationnement.

M. Hervo

Cela correspond tout simplement au fait que SMA BTP, l'investisseur des bureaux de Belgique/National, a trouvé un locataire pour les immeubles dits « Barilliet », c'est-à-dire ceux qui sont en face de Peugeot, ce locataire étant la société Hyundai France qui veut y installer son siège social et un *show room* de véhicules.

Un *show room* étant assimilé à un local commercial, il fallait tout simplement modifier le permis de construire pour modifier la destination de l'immeuble et, à l'intérieur de ce permis de construire, il faut que le cahier de charges de cession de terrains, qui est un document obligatoire en ZAC, soit modifié ; c'est ce qu'on vous présente ce soir, c'est-à-dire que la destination de l'immeuble dit « Barilliet » ne soit pas seulement du bureau, mais à la fois du bureau et de l'activité commerciale pour permettre à Hyundai France de s'y installer.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

La société Hyundai France qui sera installée, probablement, en juillet 2014...

M. Hervo

À l'automne, en tout cas, avant le Salon de l'auto.

M. le Maire

C'est cela, pour le Salon de l'auto.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

D'ailleurs, je vous rappelle que cela a été une bonne saison, puisque nous avons plusieurs grandes entreprises qui arrivent à La Garenne-Colombes : Hyundai France (siège social — *show room*), Technip qui arrive avenue de Verdun, Total Gaz qui arrive boulevard National, donc beaucoup de nouvelles sociétés, ce qui est une très bonne chose pour La Garenne-Colombes.

M. Ranji

Juste par rapport aux entreprises dont vous venez de parler, est-ce que vous pourriez donner les adresses précises, juste pour localiser ? L'immeuble Technip, il me semble qu'on en parle dans le dernier bulletin municipal, mais pour les autres, c'est dans quels bâtiments ?

M. le Maire

Technip, c'est avenue de Verdun, le dernier immeuble que vous avez en face du collège ; Total Gaz, c'est l'immeuble qui a été rénové, la tour Nova à côté du 61, National, ce bâtiment terrible, en béton, qui a été rénové et rhabillé ; Hyundai, c'est dans le premier bâtiment dont on vient de parler, qui est le premier bâtiment Foster, quand vous venez de La Défense, sur la droite du boulevard National.

M. Macé

Ces sociétés viennent d'où ?

M. le Maire

Technip était essentiellement à La Défense, c'est une extension ; ils viennent de La Défense ; d'ailleurs, leur siège reste à La Défense. Total Gaz, je crois, était aussi à La Défense. Hyundai avait deux sites, me semble-t-il, un à Paris et l'autre dans la Plaine-Saint-Denis ; ils regroupent leur siège social et le *show room* sur un site à La Garenne-Colombes, de mémoire, mais je vérifierai.

Avez-vous des questions ? (*Non.*)

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

M. le Maire

Pourquoi vous votez contre l'arrivée de Hyundai ?

M. Macé

C'est la ZAC des Champs-Philippe.

M. le Maire

D'accord, mais à un moment, il faut peut-être en sortir ! On fait venir des emplois et vous votez contre... On ne va pas lancer le débat.

M. Hervo

Vous votez contre les emplois à La Garenne-Colombes...

M. le Maire

Je vous remercie pour l'arrivée de ces sociétés.

On comprend vraiment, franchement, que le pays aille mal ; on ne veut pas que les entreprises s'installent !

M. Macé

J'ai des questions sur les décisions, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Allez-y, je vous écoute.

M. Macé

Je vais quand même juste dire deux mots ; on n'est évidemment pas contre l'implantation de sociétés.

M. le Maire

Non, vous votez contre.

M. Macé

On ne vote pas contre cela, on vote contre votre projet de ZAC des Champs-Philippe, la manière dont vous l'avez mené. Vous voulez qu'on vous rappelle comment vous avez mené ce projet ?

(Protestations sur les bancs des élus de la majorité.)

Je sais bien que c'est désagréable de rappeler que vous avez été, une nouvelle fois, sur ce projet, battus devant la justice, mais c'est ce résultat-là. Ne venez pas nous dire que c'est une opération bien gérée, vous l'avez mal gérée et nous ne serons pas coresponsables de votre mauvaise gestion dans ce cadre, mais il y a d'autres dossiers que vous avez tellement mal gérés qu'on aura l'occasion, dans les mois qui viennent, de rappeler aux habitants la manière dont vous gérez les deniers publics de cette Ville.

M. le Maire

Je vais vous répondre, parce que la réalité, c'est que vous êtes enfermés dans une bulle idéologique. Nous faisons venir de grandes entreprises à La Garenne-Colombes, 900 emplois - 1 000 emplois à Technip à La Garenne-Colombes, d'un coup ! C'est quoi la conséquence derrière ? C'est de la taxe professionnelle, c'est de la taxe foncière, c'est de l'activité commerciale, pour les commerçants, c'est une vie à La Garenne-Colombes.

Après, vous nous dites : « la ZAC, c'est-à-dire l'aménagement du quartier, n'a pas été décidée comme il fallait le faire » ; on peut épiloguer comme vous le voulez, la réalité, c'est que le quartier est construit, que l'équilibre économique est trouvé et qu'il n'y a pas une ZAC dans tous les Hauts-de-Seine qui se soit aussi bien déroulée et qui ait trouvé son équilibre économique ; la réalité est là !

On a reconstruit un quartier, cela n'a pas coûté d'argent à la Ville de La Garenne-Colombes, on n'a pas fait de tours comme vous nous accusez d'en faire, on fait venir des logements, on fait venir des logements sociaux et on fait venir des emplois. Allez discuter avec les gens des Champs-Philippe et demandez-leur s'ils ne sont pas contents de la manière dont cela a été fait. Le reste, c'est de la politique qui n'est pas très glorieuse. Vous refusez de voir qu'en fait, ce sont plusieurs centaines d'emplois qui arrivent.

La France est dans une situation tellement grave que je ne comprends pas que l'on dise à des gens qui veulent venir s'installer à La Garenne-Colombes : « On vote pour que vous ne veniez pas » ; mais quelle image cela donne ? Revenez sur terre ! C'est quoi cette politique totalement décalée des réalités ? En faisant cela, vous entretenez la crise, vous facilitez le travail des extrêmes, c'est incompréhensible !

Essayez de faire votre autocritique une fois dans la vie, les entrepreneurs ne sont pas les ennemis du peuple, c'est fini ! C'est une vision qui n'est pas la bonne vision.

M. Ranji

Qui a dit cela ? Qui a dit que les entrepreneurs sont les ennemis du peuple ?

M. le Maire

Vous êtes représentant du peuple, Monsieur Ranji, ici, et vous dites à un gars qui arrive avec 900 emplois : « Non, je ne veux pas que vous veniez » ; expliquez-moi !

La réalité est que vous n'avez même plus compris qu'entre votre parole politique et vos faits, on ne pouvait plus dissocier les deux. Vous pensez qu'on peut continuer à dire : « On ne veut pas que vous veniez » et que les gens viennent quand même, mais non, la politique, c'est cela, ce ne sont pas que des paroles, vous êtes conseiller municipal, vous avez une responsabilité. Cela signifie, en pratique, que si vous aviez été à la tête de cette Ville, vous auriez dit à une société : « Ne venez pas vous installer » ; c'est cela, en pratique, que cela signifie, Mesdames et Messieurs.

Vous auriez voté en disant : « Pour les raisons que j'ai exprimées », qui vous appartiennent, chacun est libre de penser ce qu'il pense... En pratique, vous auriez émis un vote, majoritaire si vous aviez eu la majorité, en disant à ces sociétés : « Ne venez pas installer vos 1 000 emplois à La Garenne-Colombes » ; c'est incompréhensible, Monsieur Ranji !

M. Ranji

On n'a pas voté ce soir, je ne crois pas, je vais relire la délibération, mais je ne crois pas qu'il soit question de Total Gaz, de Technip...

M. le Maire

Et Hyundai ? On vient de parler de Hyundai.

M. Ranji

... et de Hyundai. Je ne crois pas qu'il y soit fait référence.

M. le Maire

Vous n'avez pas lu votre dossier ; vous venez de voter contre sans le savoir ; c'est encore mieux !

M. Ranji

Je ne sais pas, mais...

M. le Maire

Je vois que vous ne savez pas !

M. Ranji

Le premier truc qui est écrit sur la délibération est : « ZAC des Champs-Philippe ».

M. le Maire

Et alors ?

M. Ranji

Aujourd'hui, comme l'a rappelé très justement Christophe Macé, la façon dont a été menée la ZAC des Champs-Philippe a été une manière que l'on n'a pas souhaitée. D'ailleurs, les explications, on ne va pas revenir sur les débats que l'on a déjà faits précédemment, mais en aucun cas, je ne vous permets de dire que nous sommes contre les entrepreneurs, que nous sommes contre les sociétés...

M. le Maire

Mais vous votez contre ! Monsieur, vous avez voté contre !

M. Ranji

C'est complètement faux !

On n'a pas voté contre la venue d'une entreprise ; c'est la délibération. Vous relirez la délibération que vous nous avez proposée.

M. le Maire

Monsieur Ranji, le drame, voyez-vous, c'est que vous croyez que la politique... En fait, vous avez une culture d'opposition ; votre culture d'opposition est de dire : « On peut impunément dire non ». Il est vrai qu'on s'en fiche quand c'est à La Garenne-Colombes, puisque vous ne représentez qu'une minorité, et donc, cela n'a pas de conséquence, mais le drame, c'est que quand vous êtes aux affaires, vous continuez la même technique de dire : « On n'en veut pas », et le drame, quand c'est vous qui décidez, la société Hyundai, en pratique, vous lui auriez dit : « Écoutez, je ne suis pas contre vous, parce que c'est ce que vous venez de me dire, mais je vais quand même prendre une délibération pour vous empêcher de venir ».

Touchez du doigt l'absurdité des choses, Monsieur Ranji ! Je serais très désireux de pouvoir en parler tranquillement en tête à tête, mais changez !

M. Ranji

L'idéologie, c'est celle qui nous a menés ces 10 dernières années à une désindustrialisation de ce pays ; excusez-moi. Ce sont les choix de votre famille politique qui en ont fait arriver là, ce n'est pas nous. Les délocalisations, c'est votre camp politique qui en est en partie responsable.

M. le Maire

Monsieur Ranji, nous parlons de La Garenne-Colombes.

M. Ranji

C'est facile de nous dire que nous sommes contre les entreprises.

M. le Maire

Ce n'est pas facile, c'est vrai !

M. Ranji

Dans l'action du gouvernement, aujourd'hui, c'est pour cela qu'on a un ministre qui a une fonction spécialement dédiée au fait de ramener des entreprises en France, donc vous ne pouvez pas dire...

M. Hervo

Mais pas à La Garenne-Colombes !

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. Ranji

Je crois que La Garenne-Colombes est en France ; je peux me tromper, mais il ne me semble pas trop.

C'est totalement faux ; nous faire passer pour des marxistes, léninistes, staliniens ou je ne sais quoi encore, il faut arrêter !

M. le Maire

Non, je ne vous fais passer pour rien du tout, je constate qu'il y a une société qui dit : « Je veux venir installer Hyundai France, le siège social, à La Garenne-Colombes », il faut simplement une délibération et vous votez contre.

Arrêtez de faire de la politique théorique !

M. Ranji

C'est vous qui le faites.

M. le Maire

Vous avez voté contre une délibération qui acceptait de faire venir le siège social d'une société mondiale à La Garenne-Colombes, parce que.

Ne vous inquiétez pas, effectivement, cela fera l'objet du débat, mais les choses seront claires, elles seront dites, il faut que les gens comprennent que la vision théorique dans un bocal expérimental de la société, cela ne marche pas ; il faut voir sur le terrain la conséquence de vos actes.

Si vous voulez, on peut aussi s'amuser, on va écrire au ministre du Redressement productif et lui dire : « Qu'est-ce que vous en pensez, le Parti socialiste a voté contre l'arrivée d'une entreprise étrangère ? Est-ce que vous considérez que c'est bien ou pas ? » On peut faire cela, cela va être très intéressant. Je peux en parler au directeur de cabinet de M. Montebourg, ils vont être intéressés, je pense. Je vais faire passer le message, cela va être très intéressant.

Bref, de toute façon, on ne sera pas d'accord, mais ce n'est pas très grave, puisque, heureusement, nous avons la majorité ici.

M. Macé

Premièrement, quand vous nous dites, parce que je vais quand même répondre à ce que vous nous dites ce soir...

M. le Maire

La pente va être difficile à remonter, mais allez-y !

M. Macé

Non, elle n'est absolument pas difficile.

Quand vous nous dites que la situation de la France est dramatique aujourd'hui, oui, elle est dramatique des 10 ans de gestion, de 2002 à 2012, où vous étiez au pouvoir.

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

Évidemment, on croirait qu'en un an de temps, le gouvernement élu par le suffrage universel – il est vrai que vous avez aussi, *a priori*, un peu de mal à accepter cela...

M. le Maire

C'est le principe de tout gouvernement ; en démocratie, il est élu par le suffrage universel ; cela paraît être un scoop.

M. Macé

... par les Françaises et les Français, ce n'est pas en un an de temps que la situation est devenue comme cela, c'est le résultat des 10 ans, et en particulier de 2007 à 2012, de la politique de vos amis politiques, et c'est vrai que c'était une catastrophe pour notre pays, donc il va falloir un peu de temps pour redresser la situation, mais le gouvernement actuel et le Président de la République en ont bien l'intention et prennent un certain nombre de mesures ; cela va prendre du temps, évidemment, vous nous avez laissé une situation tellement dramatique pour les Françaises et les Français qu'on en est là.

Vous n'avez toujours pas compris, d'ailleurs, Monsieur Juvin et vos amis, pourquoi vous aviez perdu ; il faudrait peut-être faire une analyse. Certains ont compris qu'il fallait faire un peu un bilan du quinquennat de Nicolas Sarkozy, ils ont raison.

Je crois qu'évidemment, tant que vous ne ferez pas cela, vous resterez mauvais perdants et vous ne comprendrez pas non plus le pays qui n'a pas voté pour vous...

M. le Maire

Je parle de La Garenne-Colombes, Monsieur Macé ; pourquoi avez-vous refusé que Hyundai vienne s'installer ? Ma question est simple.

M. Macé

En ce qui concerne La Garenne-Colombes, nous ne participerons, et vous le savez très bien, à aucun vote qui concerne la ZAC des

Champs-Philippe, vu la manière dont vous avez géré cette opération pour laquelle, d'ailleurs, nous sommes constants, nous nous sommes toujours opposés par rapport au démarrage de l'opération, donc ne venez pas nous dire qu'aujourd'hui, vous découvrez notre position, elle est constante depuis votre premier mandat, quand vous nous avez proposé l'opération, elle continuera. Quand vous nous dites que c'est la meilleure ZAC, qu'elle va presque terminer excédentaire, terminez déjà cette ZAC, présentez-nous les comptes quand elle sera terminée et nous aurons l'occasion d'en reparler à ce moment-là, à tête reposée, avec des chiffres, et non avec des incantations, en disant : « C'est bien géré, etc. »

M. Hervo

Je vous rappelle qu'on a pris le pari, Monsieur Macé.

M. Macé

Je rappelle que c'est une opération que vous avez mal gérée, c'est la justice qui l'a dit, mais on va pouvoir en égrainer d'autres.

Quand vous nous le présentez, vous êtes les meilleurs gestionnaires de La Garenne-Colombes, bibliothèque, les impôts qui ont continué à augmenter depuis cinq ans... Voilà tout ce que vous avez fait.

Quand vous dites : « L'opposition, c'est facile », la majorité, vous êtes aux affaires, vous avez pris des décisions et on les rappellera évidemment aux Garennoises et aux Garennois : incapacité d'élire des maires adjoints, décisions de justice, il a fallu réélire... On pourra prendre plein d'exemples que cette ville est gérée à vau-l'eau, si l'on peut dire, il manque plein d'équipements, le quotient familial n'est toujours pas mis en place... La liste est longue de votre bilan, qui n'est pas un bilan et qui est tout sauf une gestion efficace pour les Garennoises et les Garennois, mais les semaines qui viennent, on aura évidemment l'occasion d'en parler, parce que c'est cela aussi, vous devrez rendre compte aussi à ce moment-là aux électrices et aux électeurs de ce que vous avez fait.

M. le Maire

Je conclus d'une phrase.

M. Macé

Je vous en prie, Monsieur le Maire !

M. le Maire

C'est très aimable de me céder la parole.

Deux choses.

Quand vous dites : « Le gouvernement régulièrement élu par le suffrage universel », c'est le principe de la démocratie ; Sarkozy avait été élu régulièrement par le suffrage universel et Hollande aussi régulièrement, c'est le principe, il n'y a pas d'extraordinaire à être élu par le peuple français.

Il se trouve, accessoirement, que nous avons aussi assez régulièrement été désignés comme étant la majorité municipale.

Je vais vous donner seulement un conseil, Monsieur Macé : si vous voulez avoir une chance, un jour, de gagner une élection locale, revenez sur terre ! C'est tout ce que je voulais vous dire.

V - Divers

5.1 — Décisions.

M. le Maire

N° 2013/192 : Contrat avec la SARL City Record relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

N° 2013/193 : Avenant n° 1 en rectification d'erreur matérielle au MAPA/2013/DJCS/01 relatif à l'organisation de séjours pour les 8 à 17 ans pendant les vacances d'été juillet 2013 — lot n° 4 vacances d'été 2 mini-séjours en hébergement en roulotte avec activités multiples de plein air pour les 8 à 12 ans.

N° 2013/194 : Contrat relatif à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation achapublic.com.

N° 2013/195 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de réhabilitation de fenêtres, de portes-fenêtres et de portes au sein des équipements publics de La Garenne-Colombes.

N° 2013/196 : Contrat de maintenance et d'hébergement E-REDAC — outil de rédaction des pièces administratives.

N° 2013/197 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de réfection du hall et de la façade de la piscine du complexe sportif Claude Chedal-Anglay à La Garenne-Colombes.

N° 2013/198 : Marché relatif à l'enlèvement et l'élimination d'archives communales.

N° 2013/199 : Marché relatif à des prestations de transport de personnes en taxi.

N° 2013/200 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de réfection du préau de l'école Marsault de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2013/201 : Contrat relatif à l'abonnement à la base de données « service général d'informations mondiales : nouvelles de France ».

- N° 2013/202 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission d'aménagement de l'aire d'évolution du complexe sportif Pierre Denis à La Garenne-Colombes.
- N° 2013/203 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière foncière pour la ZAC des Champs-Philippe.
- N° 2013/204 : Contrat avec l'association « Connaissance de l'Art contemporain » relatif à un cycle de conférences sur l'art contemporain prévues au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.
- N° 2013/205 : Convention de mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque prévue le samedi 12 octobre 2013, à titre gracieux, en faveur de l'association Familiale Catholique Bois-Colombes/La Garenne-Colombes.
- N° 2013/206 : Contrat avec l'association « Audaces musicales » relative à l'organisation d'un concert prévu le 5 octobre 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.
- N° 2013/207 : Contrat avec l'association « Hootenanny » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 29 novembre 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.
- N° 2013/208 : Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de télésurveillance des bâtiments communaux.
- N° 2013/209 :
 Contrat avec la compagnie « Zig zag création » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 15 novembre 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.
- N° 2013/210 : Contrat avec la Compagnie Effernaissance relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le 13 décembre 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.
- N° 2013/211 : Marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de prestation de service d'assurances.
- N° 2013/212 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de tapis de fleurs — automne 2013 — printemps 2014.
- N° 2013/213 : Marché à procédure adaptée relatif aux prélèvements et analyses de légionelles dans les bâtiments communaux.
- N° 2013/214 : Contrat avec la compagnie théâtrale « Le temps de vivre » relatif à la programmation du spectacle de praline Gay Para « pourquoi je ne suis pas née en Finlande ? » prévu le samedi 5 octobre 2013 à la médiathèque municipale dans le cadre du festival rumeurs urbaines.
- N° 2013/215 : Marché à procédure adaptée relatif au mandat de gestion locative des biens du domaine privé de la commune de la Garenne-Colombes.
- N° 2013/216 : Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert n° AOO/2013/01 fourniture et la pose de candélabres à La Garenne-Colombes.
- N° 2013/217 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles.
- N° 2013/218 : Marché à procédure adaptée relatif au marché de prestations de service juridique : conseil juridique et représentation en justice.
- N° 2013/219 : Conventions triennales relatives à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de 8 associations sportives de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/220 : Convention relative à la mise à disposition de locaux sportifs, à titre onéreux, en faveur du lycée d'enseignement professionnel « La Tournelle ».
- N° 2013/221 : Contrat avec l'association « L'Happy Jazz » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 13 septembre 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Sur les décisions du Maire, avez-vous des questions ?

M. Macé

Sur la 201, est-ce que vous pouvez nous indiquer l'utilité de prendre cet abonnement ?

M. le Maire

De quoi s'agit-il ?

M. Macé

C'est un contrat relatif à l'abonnement « service général d'informations mondiales ».

M. le Maire

... d'informations nouvelles de France via une configuration internet AFP directe ; c'est un contrat d'abonnement à l'AFP.

M. Macé

Cela va servir très concrètement à quoi pour les Garennoises et les Garennois ?

M. le Maire

À être au courant de ce qui se passe autour de La Garenne-Colombes.

M. Macé

Vous ne pensez pas qu'ils ont internet, qu'ils ont ce qu'il faut, les Garennoises et les Garennois, pour être informés ?

M. le Maire

Vous savez qu'il n'est pas inintéressant pour un outil politique comme celui de la Ville de La Garenne-Colombes d'être au courant des dépêches AFP qui tombent ; c'est d'une banalité...

Je vais même vous faire une confidence : nous sommes abonnés à des journaux ; cela paraît incroyable, on lit « *Le Figaro* », « *Le Monde* », même « *Libération* », « *Le Parisien* » et nous sommes abonnés à l'AFP ; cela fait partie du travail, c'est de se tenir au courant, c'est comme cela que l'on sait que, parfois, par exemple, il y a une crise économique en France, c'est comme cela qu'on sait que des pays délocalisent des entreprises en dehors de France, c'est l'AFP et les journaux, que d'autres veulent s'installer à La Garenne-Colombes et qu'il faut les aider. Tout cela, on l'apprend en lisant aussi les journaux.

M. Macé

Sans créer d'emploi, puisque ce que vous nous avez confirmé, ce sont évidemment des entreprises qui étaient déjà installées et qui se réinstallent à La Garenne-Colombes, donc création d'emploi : zéro.

M. le Maire

C'est faux ; sur Technip, ils créent 900 emplois.

M. Houtart

Technip est une extension de l'entreprise actuelle ; ces 900 personnes viennent et c'est en fonction d'un contrat qu'ils ont eu il y a quelques mois.

M. le Maire

Absolument, en Russie !

Mais ce n'est pas grave.

Soyons un peu égoïstes, mes chers collègues, il est vrai que c'est mieux si les emplois de La Garenne-Colombes sont nouveaux, mais si, déjà, ils sont nouveaux à La Garenne-Colombes, entre nous, c'est déjà pas mal !

Monsieur Macé ?

M. Macé

811 euros par mois pour que vous soyez au courant de ce qui se passe dans le monde et en France, je constate que cela ne vous effraye pas, mais c'est un peu surprenant quand on connaît aujourd'hui les techniques où on a besoin de payer 0 euro par internet et on a toutes les informations que vous nous dites.

M. le Maire

Très bien.

M. Macé

Ensuite, la 203, qui concerne le marché à procédure adaptée relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière foncière pour la ZAC des Champs-Philippe, est-ce que vous pouvez nous expliquer : « Considérant la nécessité de conclure un marché à procédure adaptée afin de pourvoir à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière foncière », on avait déjà signé un certain nombre de choses, en quoi consiste précisément cette mission pour un montant, bagatelle certainement, d'après vous, de 116 000 euros ?

M. le Maire

Cela fait partie des missions qui aident la Ville de La Garenne-Colombes à remplir sa tâche, en particulier d'aménagement du quartier des Champs-Philippe pour le bien-être de ses habitants ; il y a donc deux possibilités : soit nous embauchons des fonctionnaires qu'il faut trouver formés, soit nous passons des contrats avec des sociétés qui nous fournissent ce travail sous forme de conseil ; c'est le cas de cette société, qui nous aide sur toutes les actions d'acquisition, de déclassement d'immeubles et de parcelles, de négociation, de perspective d'acquisition... Bref, tous ces éléments ne sont pas faits en interne, mais sont sous-traités à une société.

M. Macé

La 218, maintenant : marché à procédure adaptée relatif au marché de prestations de service juridique : conseil juridique et représentation en justice ; je vois que le lot 5, droit privé général, n'a pas été attribué ; est-ce qu'il ne sera définitivement pas attribué ou avez-vous lancé une nouvelle procédure pour son attribution ?

M. le Maire

Je ne sais pas vous répondre avec sûreté. Vous n'étiez pas à la commission d'appel d'offres ?

Je vous le dirai, je ne sais pas ; le lot 5, effectivement, n'a pas été attribué, « droit privé général », parce qu'il n'y avait pas de candidat, me souffle M. Hervo. Je ne sais pas si on le relancera ou pas ; on verra.

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

J'ai une question par rapport à la décision 220 : « convention relative à la mise à disposition de locaux sportifs, à titre onéreux, en faveur du lycée d'enseignement professionnel "La Tournelle" ». Il me semble qu'à chaque fois qu'on a des conventions sur la Ville, que ce soit avec des écoles ou des collèges, c'est gratuit, donc pourquoi, cette fois-ci, c'est onéreux ?

M. le Maire

Vous croyez mal, Monsieur Ranji, ce n'est pas toujours gratuit.

M. Ranji

Dans les dernières délibérations, c'est le cas.

M. le Maire

Revoyez vos documents, vous verrez que vous vous trompez.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question.

Je vous remercie.

5.2 — Remerciements.

M. le Maire

Nous passons désormais aux remerciements.

J'ai reçu des associations suivantes bénéficiaires d'une subvention les remerciements : SHERPAS, Olympic Garennois VTT, Fitness Garennois, Olympic Garennois twirling bâton.

Je tiens les lettres de remerciements à votre disposition.

5.3 — Questions orales.

M. le Maire

Nous avons reçu deux questions orales de M. Conway.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette question vous a été envoyée le jeudi 19 juin pour vous permettre de préparer votre réponse.

Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Des travaux importants sont en cours de réalisation le long du Boulevard National, le long des terrains Barrilliet.

Ayant été alerté par des habitants prenant le tram T2, j'ai pu effectivement constater que le long de ce chantier, entre la rue Léon-Maurice-Nordmann et le prolongement de la rue Sartoris, il n'y a plus aucun cheminement piéton le long de cet axe important qu'est le boulevard National, dans le sens Paris — Bezons. L'emprise du chantier englobe, en effet, le trottoir et la piste cyclable, tandis que des camions stationnent sur une des deux voies de circulation.

La circulation des piétons et des vélos est donc devenue dangereuse.

La signalétique est par ailleurs défailante.

Pouvez-vous prendre les mesures nécessaires ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Mon cher collègue, d'abord, je vous remercie de poser cette question qui est d'opportunité, puisque cela fait à peu près un an que les choses sont en l'état, et donc je vous félicite pour votre observation.

Le trottoir que vous évoquez actuellement, qui concerne le nouveau bâtiment Sefri-Cime, fait l'objet de l'aménagement des espaces publics – vous savez que nous sommes dans la phase d'aménagement des espaces publics – et les habitants peuvent passer de façon sécurisée, conforme au code de la route, soit du côté opposé du boulevard National, soit par la rue Kléber, qui est située en parallèle. Une communication est faite sur le site depuis le début des travaux, à ma connaissance, pour les en informer.

Monsieur Conway, vous avez la parole sur la seconde.

M. Conway

Je vous remercie, d'ailleurs, d'avoir pris quelques dispositions entre-temps.

Deuxième question orale, qui vous a été envoyée le jeudi 19 juin pour vous permettre de préparer votre réponse.

Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Depuis les élections municipales de mars 2008, la date de la quasi-totalité des séances du Conseil Municipal a été communiquée à ses membres seulement cinq jours francs à l'avance, à la limite du délai minimum légal.

Nous n'avons pu que regretter cet état de fait dû, selon vos dires, à l'impossibilité de faire autrement. Je vous rappelle que les autres municipalités alentour arrivent à planifier ces réunions sans problème.

Aujourd'hui, cette situation ne saurait perdurer, car elle introduirait une distorsion dans la planification des actions de ceux qui voudraient qui se présenter aux prochaines élections municipales, sans appartenir à la majorité municipale actuelle.

En effet, la menée d'une campagne suppose l'élaboration d'un planning rigoureux et tous les candidats doivent avoir la possibilité de s'organiser en tenant compte des réunions de la vie communale.

Je vous demande, en conséquence, Monsieur le Maire, de communiquer les dates des prochains Conseils pour les trois mois à venir, puis sur les trois mois glissants.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Mon cher collègue, d'abord, j'avoue ne pas avoir bien saisi dans votre question la relation que vous faisiez entre la date des prochaines élections municipales, leur tenue, ainsi que la date des prochains Conseils Municipaux.

Toutefois, il me semble, au contraire, que nous vous avons donné le calendrier des Conseils Municipaux dès lors que celui-ci était arrêté. Je vais veiller à ce que cela vous soit bien transmis, puisque, manifestement, l'information ne passe pas aussi bien.

Par ailleurs, j'ai demandé à connaître les dates des Conseils Municipaux des villes voisines, puisque vous m'informiez que celles-ci étaient disponibles et je pense que vous devez avoir des contacts privilégiés, parce que je ne suis pas parvenu à obtenir ces dates.

Pour les prochains Conseils Municipaux, nous envisageons un Conseil durant la semaine du 14 octobre et un Conseil Municipal durant la semaine du 25 novembre ; le jour sera fixé en fonction des délais nécessaires à l'administration pour préparer les dossiers et cela sera évidemment confirmé par le Directeur général des services.

Je vous en remercie.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 48.